

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 3 au 9 septembre 2010 - N° 6328 - 59^{ème} année

Du **14**
au **18**
septembre
2010

XXII^{èmes}

rencontres de chants
polyphoniques
de calvi

A' l'iniziu c'era a voce

U Svegliu Calvese - A Filetta
Tél : 04 95 65 23 57 • svegliu@gmail.com
La Poudrière - Calvi

www.myspace.com/rencontrescalvi

numéros : 2 - 1009581 / 3 - 1009582



Pour Madame Antonetti et sa fille,
changer l'énergie en Corse
c'est faire le choix de l'énergie solaire.

"C'est une énergie propre et gratuite,
qui couvre nos besoins en eau chaude et qui nous
permet de réduire nos factures."



Bénéficiez jusqu'à **1150€** d'éco-prime
pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
par un partenaire agréé Qualisol.

Appelez nos conseillers clientèle au **0810 20 12 34**
(prix d'un appel local)

ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images - Jean Harixcalde.



Collectivité
Territoriale
de Corse



Direction déléguée à l'énergie
Agence de Développement Economique de la Corse



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

A U S O M M A I R E

4 *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*

Acrhea / Photo : Lucia Baldini



6 **RENDEZ-VOUS**
Zoom sur les 12^{èmes} rencontres de chants polyphoniques de Cavi avec Dominique Bianconi, secrétaire de l'association U Svegliu Calvese

8 *De ci de là... : de quelques rendez-vous culturels à ne pas manquer*

9 *Initiative : l'association Equitable-Corse organise le concours d'endurance équestre Calvi-Calenzana*

10 **FOCUS**
Visite guidée au coeur de 600m² de studio cinéma installés à San Nicolao par un passionné de l'image et du son, Jean-Marie Grandi



Des costumes datant de 1900

15 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION – ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : pau.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associati di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● L'été s'étire, léché par les flammes de quelques incendies qui viennent démontrer qu'il ne peut s'en passer. Comme la prise en otages, à Pietrosella, des occupants d'une villa qui a explosé ou, à Bastia, la voiture d'un fonctionnaire. Une manière pour les artificiers de ne pas perdre la main !

Et que dire de l'affaire Woerth, qui, au plan national, est présenté comme un véritable monstre du Loch Ness par les médias et le PS, spécialistes en fouille de poubelles et qui, sous prétexte de donner la leçon, s'avèrent être des experts en manipulation et des accusateurs publics dignes de Fouquier-Tinville ou de Marat dont ils semblent être les héritiers directs ! Parlant de l'affaire Bettancourt, cela me paraît tomber à propos !

Et que dire de la campagne honteuse et dévoyée, portée par les déclarations de ces vertueux qui tentent, face à l'opinion, de qualifier de honteux des actes qu'ils ont précédemment commandités ! Le cas de la dame Aubry, Présidente de la Communauté Urbaine de Lille, qui a demandé le démantèlement d'un camp illégal de "Roms" à Villeneuve d'Ascq, tout en accusant avec culot et aplomb, en des termes insultants, le Président de la République et son gouvernement pour avoir répondu à sa demande, est particulièrement probant !

Certes, la question de l'immigration pose problème. Nulle communauté ne peut, dans notre pays, être stigmatisée par rapport aux éléments perturbateurs sombrant dans la délinquance. Cette dernière, d'ailleurs, dépasse les clivages et frappe la société des hommes dans son ensemble.

Alors, les États sont conduits à agir pour que l'harmonie prenne le pas sur le laxisme, source d'un grand n'importe quoi et d'un plus grand malheur ! Si le principe du respect de l'étranger est intangible, le respect du citoyen français aussi !

La France a le devoir de concilier l'un et l'autre. Les images des expulsions ont certes pu choquer. La force publique doit s'exercer avec le souci de faire triompher le droit sans jamais laisser planer un doute quant au respect de la dignité des ressortissants étrangers, installés

illégalement sur notre sol, dans des situations souvent indignes pour la condition humaine et pour la France. Des ressortissants étrangers, réduits souvent à la mendicité et proies désignées pour les trafiquants de tous ordres...

Il convient d'adapter l'humanitaire et les règles qui régissent la libre circulation des personnes.

Il convient surtout que chaque pays, et notamment l'Europe, commence par résoudre sur son sol, les discriminations qui frappent les minorités.

C'est le rôle des pays candidats à l'entrée dans l'espace Schengen, que d'effacer inégalités et discriminations à l'encontre de leurs minorités.

Toute une pédagogie doit se mettre en place, au plan international surtout !

Cela ne dispense aucun État, quand il est confronté à ces vagues d'immigrés, de tout mettre en oeuvre pour faire face, dans le plus grand respect de chacun.

Mais l'immigré a aussi des devoirs envers le pays où il a choisi de s'installer !

L'équilibre difficile exige, au plan national, le concours de toutes les forces vives. Et la recherche de la moins mauvaise solution vaut mieux que les anathèmes et la grandiloquence d'une morale cachant mal les mauvaises intentions.

À MÉDITER

« L'ennui dans ce monde, c'est que les idiots sont sûrs d'eux, et les gens sensés pleins de doutes. »

Bertrand Russell

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 25 AOÛT

Attentat et prise d'otages à Pietrosella

A L'Isolella, la résidence secondaire de **Jean-Bernard Lafonta**, ancien Président du directoire du **groupe Wendel**, est investie dans la soirée par un commando de dix hommes cagoulés et armés qui conduit le propriétaire et sa famille, ainsi que le gardien et les siens, également présents sur les lieux, dans une maisonnette située sur la propriété. Aucune victime ne sera à déplorer mais une explosion, suivie d'un incendie, détruira la maison. Les enquêteurs découvriront sur place ces inscriptions: «*Libertà pà i patriotti* », «*Marcellu Lorenzoni, 10 anni*» et «*Soluzione pulitica FLNC*». Deux jours plus tard, la famille **Wendel** regagne le continent.

Resto incendié à Ajaccio

«**Le Beau Rivage**», situé aux **Sanguinaires**, est la proie des flammes, aucun blessé n'étant à déplorer. Un incendie apparemment parti des cuisines de façon accidentelle et duquel les pompiers viendront rapidement à bout.

Décès inattendu

A 41 ans, **Maître Murielle Bujoli**, avocate au barreau d'**Ajaccio**, membre de la **LDH** et ancien membre du **Conseil de l'Ordre** (2001-2003), s'éteint brutalement, à son domicile d'**Eccica Suarella**. Ses obsèques seront célébrées le samedi suivant en présence de centaines de personnes venues des quatre coins de l'île.

JEUDI 26 AOÛT

Mode d'emploi...

Les responsables du **Pôle Emploi** présentent à **Ajaccio** les chiffres de l'emploi pour le mois de juillet 2010. Ces derniers font état d'une hausse de 12,9 % par rapport à 2009 du nombre de demandeurs d'emploi en **Corse** pour les 7 premiers mois de l'année, alors même que la hausse au niveau national ne serait que de 5,4 %. Raison invoquée : la **Corse** serait touchée avec un décalage d'une année. A noter : les pronostics de reprise annoncent le même décalage par rapport au continent.

Avancée en terre agricole ?

Deux jours après l'occupation de l'agence du **Crédit Agricole** de **Ghisonaccia** par des agriculteurs de la **FDSEA de Haute-Corse**, une délégation du syndicat est reçue par le **préfet de Corse**. Une entrevue qualifiée de positive par **Joseph Colombani**. Selon le porte-parole de la **FDSEA**, le préfet y aura annoncé une réunion de suivi du **Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture** et abordé tous les dossiers d'endettement des agriculteurs corses. La délégation syndicale aura également été reçue par le directeur régional du **Crédit Agricole** afin d'évoquer les saisies sur compte effectuées par la banque à l'encontre de plusieurs agriculteurs endettés.

Découverte macabre en mer

Un groupe de pêcheurs au gros découvre, entre **Corse** et **continent**, un corps flottant qui pourrait être celui de l'homme de 38 ans porté disparu à bord du **Pascal Paoli**, le 7 août dernier, lors d'une liaison **Bastia-Marseille**.

Partie de cache-cache

Le vacancier de 25 ans, dont la disparition sur une plage de **Balagne (A Marinella)** avait été signalée la veille et avait mobilisé des moyens de recherche importants, est retrouvé sain et sauf. Il déclarera avoir voulu «*s'isoler*».

VENDREDI 27 AOÛT

Incendiaire condamné

Cédric Stochetti, le jeune incendiaire de **Valle di Rustinu** (incendie qui avait ravagé, le 9 août 2010, 9 hectares de maquis), est condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis, par le tribunal correctionnel de **Bastia**. Une décision qui satisfait son avocate, compte tenu de la personnalité du coupable et d'un parcours de vie difficile, mis en exergue au cours du procès.

Un projet à enfouir

L'**associu per a difesa di Lareto** s'élève contre un projet d'enfouissement des déchets sur la commune d'**Albitreccia** (lieu-dit **Lareto**). Le **conseil municipal d'Albitreccia** lui donnera raison, décidant de geler par délibération le chantier déjà entamé.

De la Jordanie à la Corse

Bien accompagnée (sécurité oblige), l'épouse d'**Abdullah II, Rania**, arpente les rues de **Porto-Vecchio** avant de s'attabler pour un dîner au **Casadelmar**.





EMBOUTEILLAGE MONSTRE À BASTIA

SAMEDI 28 AOÛT

Une ville asphyxiée

Un énorme embouteillage paralyse Bastia durant plusieurs heures. Premières causes invoquées : la saturation du port et une voiture en panne sous le tunnel. Un incident qui fera couler beaucoup d'encre et engagera le **maire de Bastia, Emile Zuccarelli**, à solliciter une réunion avec les **services d'Etat** et tous les acteurs concernés, afin d'élucider les circonstances d'un tel blocage et éviter que la situation ne se répète. Il ressortira de cette réunion entre **Etat, CTC, Municipalité, Police** et **Chambre de Commerce** l'expression d'une volonté commune de travailler ensemble pour améliorer la gestion des infrastructures, la conjonction de plusieurs facteurs ayant, *in fine*, été mise en cause : arrivée massive de bateaux retardés par le vent violent et la forte houle, présence de milliers de touristes sur le port et à proximité, et manque de coordination et de communication entre les services de police, de la **mairie** et de la **Chambre de Commerce**.

Alibi en béton ?

Corse-Matin relaie le témoignage de **Camelia E.**, 26 ans, issue d'une famille corse. Comme elle l'a fait auprès des services de police le 21 juillet, cette «*ex*» de **Karim Benzama** dédouane le joueur accusé d'avoir couché avec **Zahia**, une mineure. Elle affirme avoir été seule avec **Karim Benzama** au moment des faits reprochés à ce dernier.

Incendies

10 hectares partent en fumée sur la **commune de Calenzana**, malgré la bonne volonté et le professionnalisme d'une soixantaine d'hommes mobilisés. Dans la même journée, **Sant'Andria di u Boziu** sera également confronté aux feux de fin d'été brûlant 4 hectares sur cette commune.

DIMANCHE 29 AOÛT

Bis repetita

Malgré les drames survenus quelques jours auparavant sur les plages de **Balagne**, malgré les interdictions de baignade et des conditions météo annoncées comme plus que défavorables, des baigneurs imprudents continuent de se risquer en mer. A **Ile Rousse**, les pompiers et sauveteurs devront intervenir dans la journée pas moins de 10 fois, secourant 16 personnes.

LUNDI 19 MARS

Territoires malades

Les médias se font l'écho d'un rapport émis par l'**Union régionale des médecins libéraux de Corse** annonçant que 50 000 **Corses** seront menacés d'accès aux soins d'ici 5 ans. 16 territoires seraient concernés. Parmi ceux-ci, le **Cap Corse**, le **Niolu**, **Ghisonaccia** ou encore l'**Alta Rocca**. Pour **Frédéric Leccia**, le président de l'**Union régionale des médecins**, il s'agit de classer ces territoires en zone dite "*fragile*" afin de privilégier l'installation de nouveaux médecins.

1 homme averti en vaut 2

La **cour d'appel de Bastia** rend sa décision concernant **Maître Antoine Sollacaro** : les propos qu'il avait tenus lors du procès d'**Yvan Colonna** à Paris, le 27 février 2009, lorsqu'il avait comparé la cour d'assises spéciale à la "*junte birmane*" sont jugés comme un «*manquement à son devoir de délicatesse envers la cour d'assises*». L'avocat fait donc l'objet d'un avertissement qui ne devrait avoir aucune incidence sur sa carrière ou sur sa participation au troisième **procès Colonna** prévu en mai 2011 à Paris. A l'audience du 1^{er} juillet dernier, le procureur général **Paul Michel** avait demandé une peine de principe de trois mois de suspension, tandis que **maître Sollacaro** (qui avait été relaxé par le **Conseil régional** de discipline en mars 2010) avait expliqué qu'il ne regrettait rien.

Espoir déçu

L'**associu Sulidarietà** tient une conférence de presse devant la gendarmerie de **Porto-Vecchio**, au bénéfice de **Thierry Gonzales**, militant nationaliste assigné à résidence en région parisienne depuis juin 2009 (après avoir effectué 2 ans de prison pour une tentative d'attentat à **Tiuccia**), mais ayant pris la liberté de rentrer en **Corse** au début d'été. Après 14 jours de grève de la faim, il avait obtenu de séjourner à **Porto-Vecchio** durant le mois d'août. La **cour d'appel de Paris** fera connaître sa décision le mardi 31 août, intimant à **Thierry Gonzales** l'ordre de regagner le continent dans l'attente de son procès prévu fin 2011.

Polémique d'école

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans quatre établissements de **Corse** (**collèges Laetitia Bonaparte d'Ajaccio, Georges Clémenceau de Sartène, Saint Joseph de Bastia** et **lycée Pascal Paoli de Corte**) fait couler de l'encre, les après-midi consacrés au sport et à la culture étant loin de satisfaire toutes les parties.

MARDI 31 AOÛT

Fin d'été brûlante

Des feux se déclarent à **Lucciana**, à **Volpajola** et à **Linguizetta**, 70 hectares étant détruits sur ces communes. La plus grosse alerte incendie de l'été.

Du neuf côté justice

A **Bastia**, le nouveau procureur de la République, **Dominique Alzeari**, est installé dans ses fonctions, en même temps que 6 nouveaux magistrats du **TGI**.

XXII^{ème} édition des Rencontres de Calvi

Du 14 au 18 septembre prochain, la citadelle de Calvi va résonner des accords des vingt-deuxièmes Rencontres de chants polyphoniques. Une manifestation toujours placée sous le signe du partage et de l'ouverture sur le monde...

« **A** l'iniziu c'era a voce": au commencement était la voix... Cette paraphrase de l'évangile de Jean 11 sert de sous-titre à la manifestation depuis la première édition en 1989 et caractérise bien la volonté des organisateurs à l'époque : «C'était bien le début d'une aventure, avec ses espoirs, sa curiosité, sa fièvre et ses doutes, et c'était l'intuition que cette voix plurielle devait trouver des échos dans d'autres parties du monde». Vingt et un ans plus tard, cette curiosité est toujours intacte : «au-delà de la curiosité, de l'émotion esthétique, c'est le désir de partage, c'est la recherche d'une vérité, c'est la foi en l'homme qui nous animent. Car à travers la voix, c'est une nudité tranquille, sans artifice et sans ostentation, qui s'exprime. De 1989 à 2009, et aujourd'hui encore, ce sont donc l'évangéliste et le conteur qui élèvent la passerelle sous nos pas : deux hommes de la parole... ».

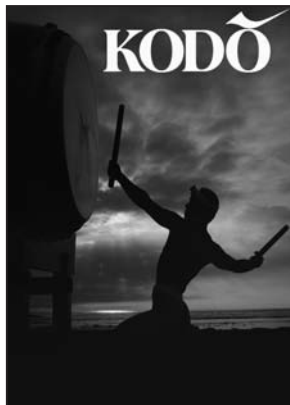
La polyphonie corse tient aujourd'hui une place incontestée dans les musiques du monde. Pour les organisateurs, c'est : «la vigueur de ses traditions qui lui permet d'approcher aussi facilement les compositions contemporaines que les pièces anciennes et de les vivifier sans jamais perdre son identité». Et pendant cinq jours, cette identité va s'enrichir grâce aux autres cultures ...

En effet, à partir du 14 septembre prochain, des groupes venus des quatre coins du globe vont se succéder sur scène à partir de 21h30. Mais ce n'est pas tout : tous les jours auront lieu «**Les Rencontres de 18h00**», animées par **Philippe-Jean Catinchi**, journaliste au Monde. Le but ? «*Installer un climat propice aux échanges vrais entre les artistes et un public toujours curieux et désireux d'en savoir plus*».

A la découverte de l'autre

Italie, Japon, Géorgie, Mongolie, Canada... Des cultures venues du bout du monde viennent à **Calvi** pour la plus grande joie de tous les spectateurs. Mais pour la soirée d'ouverture, le festival se déplace. Cette année, c'est sur la scène du **théâtre de Bastia** qu'aura lieu le premier concert (en collaboration avec le **Centre Culturel de Bastia Una Volta**). Et pour inaugurer la manifestation, rendez-vous avec le meilleur ambassadeur de la polyphonie : **A Filetta**. Depuis près de trente ans, **A Filetta** («*La fougère*») est l'un des groupes phares du chant insulaire. Composé de sept voix d'hommes, ce chœur perpétue la tradition corse mais est également reconnu pour son exploration d'autres domaines du chant polyphonique comme le chant sacré ou la création d'oeuvres nouvelles.

Et pour cette première soirée, le groupe invite l'ensemble **KODO**, originaire de l'île de **Sado** au **Japon**. Les membres de **KODO** se caractérisent par un style de vie rigoureux et suivent un entraînement physique intensif tout en prenant des cours de musique, de percussions, de danse et de chant. Ces musiciens explorent sans relâche les possibilités de la percussion traditionnelle japonaise, le taïko, mais aussi de nouveaux répertoires. Leur programme, varié, comprend à la fois des musiques traditionnelles et des compositions modernes, où s'entremêlent des rythmes différents créant une tension croissante.



La collaboration entre les deux groupes peut étonner les plus sceptiques mais **Motofumi Yamaguchi**, le directeur artistique de **KODO**, s'en délecte à l'avance : «*Nos deux groupes vivent dans des îles ayant une culture bien distincte, mais tous deux utilisent la tradition pour lui donner un nouveau souffle dans le temps présent. Je suis sûr que quand nos deux groupes se rencontreront, nous créerons de toutes nouvelles formes et fusions : quand la beauté sublime des voix d'A Filetta sera rejointe par les sons profonds du taïko, la musique se mêlera et montera en flèche, tout haut, rappelant au peuple d'aujourd'hui des "prières" diverses que nous commençons à oublier.*» Et que les spectateurs balanins se rassurent : ils pourront également applaudir les deux groupes sur scène lors de la soirée du jeudi 16 septembre à Calvi.

Car à partir du mercredi, le festival reprend ses quartiers dans la cité balanine où les autres concerts se dérouleront au sein de la magnifique citadelle (**Cathédrale Saint Jean-Baptiste** et **Place d'Armes**). Le chant de la steppe, le chant du désert **Thar**, les polyphonies des balkans, les chants d'**Italie**: tous les courants musicaux proposés pendant cette semaine sont un véritable voyage à la découverte de l'autre.

Et pour la soirée de clôture, c'est l'ensemble des groupes invités qui mettra un point d'orgue à cette vingt-deuxième édition.

e Chants polyphoniques de Calvi

>>>>> Entretien avec Dominique Bianconi, secrétaire de l'association U Svegliu Calvese

► Comment définiriez-vous la philosophie de votre festival ? Quel bilan tirez-vous des éditions passées ?

La philosophie de la manifestation est inscrite dans son titre et son sous-titre: "Rencontres de Chants", car il s'agit bien de "Rencontres" où l'humain occupe une très large part... Il y a l'idée d'être soi-même dans son île, dans sa langue, dans son histoire, dans ses murs (la citadelle), mais dans une volonté de partage et de respect de l'autre. L'autre est celui qui enrichit par ce qu'il donne et ce qu'il reçoit. L'identité n'est belle que dans sa diversité.

"À l'iniziu c'era a voce", paraphrase de l'Évangile, car c'est par la voix que nous arrive l'émotion, et la compréhension ne se nourrit pas seulement de mots, d'un bagage lexical, mais également du langage musical contenu dans la voix même. Cette philosophie a présidé au début des Rencontres et 21 ans plus tard elle a toute sa valeur. Le bilan est contenu dans toutes ces rencontres, cet enrichissement mutuel, rencontres avec les artistes mais aussi avec les spectateurs, car septembre voit arriver chez nous des gens plus disponibles, plus à l'écoute. De plus, notre festival est un "petit" festival: nous avons voulu rester DANS la citadelle avec les contraintes qu'elle présente au niveau de la capacité des lieux (cathédrale : environ 350 personnes; oratoire : 250 personnes; Place d'Armes : 600 personnes). Il faut compter environ 120 abonnés et beaucoup d'habituels. Nous avons vite fait de connaître presque tout le monde.

► La programmation 2010 est très éclectique. Comment avez-vous sélectionné les artistes présents cette année (des artistes venus des Balkans, de Mongolie, du Japon....) ?

La programmation, pour partie, se fait de façon très "classique" : nous commençons à être

connus dans le circuit et nous sommes contactés par des agents qui nous proposent les artistes qu'ils suivent. Nous sommes aussi contactés par des artistes que nous avons déjà reçus et qui nous proposent leurs nouvelles créations : c'est le cas, cette année, pour Enza Pagliara et Aria Stisa, ou Manu Théron avec le programme Sirventès. Bien évidemment, il y a le rôle d'A Filetta qui rencontre des artistes au fil de ses tournées (ex : The Shin), ou qui est contacté pour de nouvelles aventures artistiques (cf. création Kodo/ Filetta)

► Pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'importance du groupe "A Filetta" dans ce festival ?

A Filetta est coorganisateur de la manifestation depuis l'origine. Ce sont les "ambassadeurs" du festival. Il est évident que le festival n'aurait pas la même tenue sans leur présence: Ils accueillent public et artistes à chaque concert. Nous partageons la même philosophie, nous avons mené de nombreux projets et aventures (théâtre surtout) . Les Rencontres de Chants Polyphoniques, c'est aussi La Rencontre entre U Svegliu Calvese et A Filetta. Que dire aujourd'hui ? Nous sommes des amis: nous connaissons les familles des uns et des autres, les enfants grandissent parmi nous, nous partageons les bons et les mauvais moments...

► Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter (ou pas) au festival dans les années à venir ?

Les perspectives sont claires: continuer à découvrir, à élargir les limites du monde, et essayer de réaliser nos rêves: par exemple étendre le festival à toute la citadelle, donner une place aux plasticiens, la faire vibrer de mille voix...



Les membres de Vitalba, originaires du Cortenais et du Niolu



Voix de Grèce et de Turquie avec le trio Tzane



Le chant polyphonique italien avec Aria Stisa



Les chants du désert du Thar, avec Walli Langa Group

Nota Bene

A FILETTA présentera chaque soir un extrait des différents programmes : Musique et Théâtre, Requiem, Passion & Via Crucis, Musiques de film...

Exposition : "Il Corpo e il Santo", photos de **Silvio Siciliano** sur les fêtes religieuses de **Naples** et sa région et **"Dio Vi Salvi Regina - Les processions en Corse"**, photos de **François Desjobert** extraites du livre éponyme. (Salles du porche de la Citadelle).

Présentation du livre "Dio vi Salvi Regina - Les processions en Corse" de **François Desjobert**, **Sampiero Sanguinetti** et **Jean-Pierre Ristori**.

CYCLE « SANG POUR SANG VAMPIRES » À LA CINÉMATHÈQUE DE PORTO-VECCHIO



Pendant tout le mois de septembre, Casa di Lume propose des soirées thématiques dédiées au cinéma fantastique et plus particulièrement au personnage du vampire, avec des films tels que le grand classique « *Les Cicatrices de Dracula* », avec Christopher Lee (projection le 10 septembre à 21h), ou le cultissime « *Entretien avec un vampire* », de Neil Jordan, avec Brad Pitt et Tom Cruise (projection le mardi 14 septembre). Des films moins connus sont également au programme : « *Les vampires du docteur Dracula* » de l'Espagnol Enrique Lopez Eguiluz (projection le samedi 11 septembre), et « *L'ombre du vampire* » d'Elias Merhige, avec Willem Dafoe et John Malkovich (projection le jeudi 16 septembre à 21h). Plus original, « *Dracula, pages tirées du journal d'une vierge* » de Guy Maddin, réactualisation du mythe de Bram Stoker à travers un ballet filmé sur une musique symphonique de Mahler sera proposé à l'écran le mardi 21 septembre à 21h. Et comme la figure du vampire intéresse aussi les enfants, une projection de « *Le petit vampire* » d'Uli Edel (adapté de la collection éponyme des livres pour la jeunesse attend ceux-ci le mercredi 22

septembre à 17h. Le cycle se poursuivra le jeudi 23 septembre à 21h avec le premier long métrage de Tony Scott, « *Les Prédateurs* », interprété par le trio-vedette Susan Sarandon-Catherine Deneuve-David Bowie. Le mardi 28 septembre, toujours à 21h, « *Danse Macabre* » d'Antonio Margheriti nous plongera dans le sombre XIX^{ème} siècle, avec son histoire de château hanté. Enfin, « *Nosferatu fantôme de la nuit* », de Werner Herzog, clôturera le cycle le jeudi 30 septembre à 21h. A noter : le vendredi 10 septembre, le documentaire « *Whitby* » nous emmènera sur le port éponyme, source d'inspiration de Bram Stoker pour écrire son roman. Les deux réalisateurs, Jean-Michel Ropers et le spécialiste des vampires, Alain Pozzuoli, seront présents lors de la projection. On retrouvera ce dernier le lendemain, le samedi 11 septembre à partir de 18h, pour une conférence sur le thème « *Dracula et ses représentations* », avec extraits de films commentés.



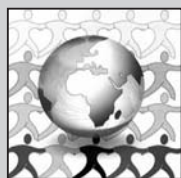
EXPO DE TONY SOULIÉ AU BASTION DE FRANCE

La Ville de Porto-Vecchio a proposé à un artiste confirmé qui vit et travaille à Paris, Tony Soulié, d'exposer, jusqu'au 16 septembre, ses dernières œuvres au Bastion de France, œuvres par lesquelles le peintre semble vouloir moins marquer esthétiquement le pouvoir du geste et vouloir s'écarter de toute référence picturale historique, de tout étiquetage, sans renier pour autant tout acquis salutaire. Tony Soulié travaille à plusieurs tableaux en même temps, sans notations préparatoires, chacune des toiles en cours servant un peu de préparation à la suivante, chacune étant la prémisse de l'autre. Parallèlement aux toiles, il réalise, des œuvres sur papier parfaitement nouvelles. Composées sur fond de lithographies bicolores en aplats (gris et noir), il invente des formes qui occupent assez classiquement l'espace. Il traite là de l'apesanteur et réfute la verticalité, casse

les axes et les fait tourner, respectant ainsi l'horizontalité imposée par le fond double. La forme peinte est présentée comme suspendue, flottante, en lévitation. Ainsi se crée une ambiguïté qui donne à voir une série très différente, mais cousine des tableaux. Dans ce travail, la dimension sensuelle prend une valeur nouvelle et plus évidente. A découvrir.

JOURNÉE "HISTOIRE ET TERRITOIRES DES MIGRATIONS"

Vendredi 24 septembre, à partir de 10h, à la Maison de quartier d'Ajaccio et à la Médiathèque Saint Jean, le Gipacor-CRAII et le Réseau de Lecture Publique de la Ville



d'Ajaccio, organisent, dans le cadre de l'édition 2010 d'A Settimana di l'Amicizia Tra I Populi (semaine de l'amitié entre les peuples), une journée intitulée « Histoire et territoires des migrations ». « Cette journée, expliquent les organisateurs, est construite autour du thème et du coffret d'ouvrages « Un siècle d'immigrations des Suds en France », véritable panorama de l'histoire des vagues d'immigration extra-européennes depuis la fin du XIX^e siècle. Elle a une double ambition : donner à voir comment ces différents territoires – et en particulier la Corse – ont accueilli et regardé ces immigrations ; promouvoir l'image de la diversité culturelle, artistique et humaine de ces mêmes territoires. » A l'occasion de ce rendez-vous, plusieurs animations seront proposées : une exposition, une projection de courts métrages présentés par l'association Corsica.doc, une conférence-débat animée par l'historien Pascal Blanchard. Un buffet-repas clôturera l'événement. Pour tout renseignement, contacter le 04 95 10 69 33.

La Corse s'expose au parlement européen de Strasbourg

Après son succès de 2009 à Bruxelles, l'exposition *I Culori d'Umani* sera présente au Parlement Européen de Strasbourg du 6 au 9 septembre 2010 à l'occasion de la rentrée parlementaire. « Associant 182 oeuvres de 152 artistes, cette exposition collective, reconnue comme un véritable événement dans le monde de l'art, est avant tout un élan de générosité, manifesté par nombre d'artistes de tous horizons au profit de l'Association pour une Fondation de Corse, soulignent les organisateurs ». Pour couronner cet événement autour de la culture corse, un vernissage est programmé pour la journée du 7 à 17h. Rappelons que le projet *I Culori d'Umani* se clôturera le 21 janvier 2011, date de la vente aux enchères à Paris chez Artcurial au profit de l'AFC. L'occasion pour de nombreux artistes d'afficher leur talent pour la toute première fois dans une grande salle de vente parisienne. A noter par ailleurs : le catalogue de l'expo vient de paraître ; il est disponible au siège de l'AFC. Tel : 04 95 55 16 16.



SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO
DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — DOMINIQUE CRISTIANI —
06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

CONCOURS D'ENDURANCE ÉQUESTRE CALVI-CALENZANA



La région de Calvi n'avait plus accueilli de concours d'endurance équestre depuis plusieurs années, au grand regret des compétiteurs de cette discipline.

L'association **Equitable-Corse** inscrit une nouvelle épreuve au calendrier du circuit d'endurance insulaire : le « **Concours d'endurance équestre**

Calvi-Calenzana », qui se déroulera le **26 septembre 2010**, au départ du camping

Paradella, route de la Forêt de **Bonifatu**, à **Calenzana**. Ce concours regroupe des épreuves de catégorie Club, Amateur et Pro, sur 20km, 40km, 60km ou 90km. Deux parcours ont été créés à cet effet : une boucle de 20km traversant la plaine du **Precojo**, sur les communes de **Calvi** et **Calenzana** pour les cavaliers courant sur 20 ou 40km ; une boucle de 30km, tracée sur les communes de **Calenzana** (avec une traversée du village), **Montegrosso** et **Moncale**, pour les cavaliers courant sur 60 ou 90km. Ces parcours, ainsi que toutes les

Zoom sur l'association Equitable-Corse

Créée en 2009, Equitable-Corse est une association de cavaliers indépendants œuvrant pour la protection et le sauvetage des équidés. Basée en Balagne, elle réunit, à ce jour, environ 150 adhérents, y compris des professionnels du monde équestre, répartis à travers toute l'île. Les bénéfices des différentes manifestations qu'elle organise sont consacrés au sauvetage des équidés. Adresse : Lieu-dit la Mora - 20260 Calvi. Tél : 04 95 65 37 36 ou 06 10 50 34 29. Sur la toile : <http://www.equitable-corse.com>

informations sur le concours, sont disponibles sur le site Internet <http://endurance.equitable-corse.com>. A noter : après la compétition organisée à Monticello par la **Ferme Equestre d'Arbo-Valley**, l'endurance de **Calvi-Calenzana** est la deuxième et dernière épreuve du **Challenge de Balagne** qui récompense les meilleurs cavaliers ayant participé aux deux concours.

FORMATION

L'IRA À LA LUMIÈRE DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE



Jeudi 2 septembre, au lendemain d'une rentrée scolaire coutumière, l'IRA a fêté en grandes pompes et en bonne compagnie ses 30 ans. Une journée faite d'échanges autour d'une thématique choisie : *"La comparaison entre formations initiale et continue des fonctionnaires : l'évolution en France et au niveau international"*. Des tables rondes ont ainsi permis l'expression et la confrontation de points de vue différents avec toujours, comme fil conducteur, la formation des agents publics. Un rendez-vous qui est aussi l'occasion de mettre plus que jamais en lumière une véritable institution. L'Institut Régional d'Administration de Bastia a en effet ouvert ses portes en 1980. Alors 5^{ème} établissement du genre en France (après Lille, Lyon, Metz et Nantes), il fut pensé pour rayonner d'emblée sur le **Grand Sud (PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine)**, sans pour autant oublier l'**Outre Mer**. Durant 3 décennies, il a su construire une offre de formation initiale et continue cohérente, avec notamment une préparation de qualité aux concours d'accès à la fonction publique, des stages de formation interministériels et autres stages organisés à la demande. Résolument tourné vers l'international et développant à ce titre des échanges avec diverses écoles administratives du

bassin méditerranéen (**Université degli Studi de Sienna, Ecoles nationales d'administration du Maroc et de Turquie...**), il préside pour cette année scolaire 2010-2011 la **Conférence euro-méditerranéenne des écoles d'administration publique**. A partir d'octobre 2010 et en 2011, son directeur assurera la présidence du **RESP** (Réseau des Ecoles de Service Public) dont l'objectif est de développer, autour des valeurs communes du service public, des réflexions et des actions impliquant pas moins de 47 écoles d'administration professionnelle dont l'**Ecole Nationale d'Administration, l'Ecole Nationale de la Magistrature, ou encore celles de la Santé Publique, du Trésor Public, des Douanes, de la Défense Nationale...** Un rayonnement élargi qui ne doit pas cacher l'impact local. Car avec un budget de 9 M€, ses 140 élèves-fonctionnaires venus de toute la France et ses 28 agents permanents, l'IRA contribue largement au développement de la vie économique, sociale et intellectuelle de l'île. 3000 cadres y ont été formés dont 200 exercent ou ont exercé dans les administrations corse. Ce ne sont pas les employeurs qui s'en plaindront : selon un sondage réalisé par l'I-FOP, 94% d'entre eux considèrent que les élèves formés par l'IRA de Bastia répondent à leurs attentes professionnelles.

LA PAROLE À...

Le MEI interpelle Emile Zuccarelli sur l'état de la plage de L'Arinella

Le **Mouvement Ecologiste Indépendant pour la Corse**, par la voix de son secrétaire général, interpelle le **Maire de Bastia** sur « les décharges multiples et sauvages qui défigurent la plage de l'**Arinella** » : « Il est inacceptable, souligne **Jean-François Baccarelli**, de voir un tel spectacle de désolation aux portes de **Bastia**, spectacle que toute la population peut constater sur notre site Internet www.baccarelli.fr où 113 photos prouvent bien que les parties sud et nord de l'**Arinella** sont totalement délaissées par la municipalité. Il est plus qu'urgent que ce spectacle visuel et ce massacre environnemental cessent. (...) Nous interpellons également les responsables de ces actes d'incivilité (...) et leur rappelons que notre environnement est notre maison et que continuer cette entreprise de pollution, c'est compromettre l'avenir de tous. L'appel est clair et ferme. Cette culture de la pollution de l'espace de l'**Arinella** doit être stoppée et combattue par la municipalité de **Bastia**. **L'Arinella** doit prendre sa place comme l'espace de loisirs et de détente de tous les Bastiais (...) La Mairie doit assumer ses responsabilités en faisant de la plage de l'**Arinella** la vitrine écologique de **Bastia**. »



Une des photos prises par le MEI

Cinéma en Costa Verde

La passion du son et de l'image selon **Jean-Marie Grandi**

Actuellement, l'identité corse se révèle, et ce depuis le riacquistu, par les chants et la musique. Le cinéma reste encore à organiser de façon professionnelle afin qu'il devienne une véritable industrie. Une fenêtre est cependant ouverte sur ce monde, grâce à Jean-Marie Grandi qui, à San Nicolao, a aménagé et équipé quelque 600m² de studio. Visite guidée...

C'est une entreprise difficile sur notre île et pourtant la **Corse** et les **Corses** ont apporté beaucoup au monde du 7^{ème} art : **Hercule Mucchieli, Francis Baretta, Michel Monaco** ont été des pionniers. Cependant, si l'on se réfère aux années passées, on constate qu'à un moment le cinéma corse est bridé et n'arrive pas à concrétiser ses efforts et à prendre son essor. Il peine à franchir les limites de l'île, et quand, par bonheur, il arrive que soit achevé un long métrage, seules les oubliettes lui sont ouvertes. Est-ce le professionnalisme qui nous fait défaut, ou bien, ailleurs, se méfie-t-on d'une concurrence gênante ? Dans l'hexagone d'autres rencontrent également les mêmes difficultés. Reste **Paris**, là où se trouve le monde, l'argent, les connaissances, les réseaux.

En lisant le générique d'un film on peut voir les emplois induits et tout le travail que cela apporterait à différentes professions. Alors, **Jean-Marie Grandi**, pionnier en **Costa Verde**, a œuvré à son niveau, aidé seulement de ses propres forces et de sa conviction, pour donner naissance à un lieu étonnant, dans un village haut perché, un hameau de **San Nicolao** : 600 m² de studio. Une industrie cinématographique, même modeste, mais permanente, apporterait beaucoup à l'économie de la **Corse**. Cette idée motive cet homme d'action.

Il lui a d'abord fallu reconstituer la maison en ruines, dans laquelle il pleuvait depuis quarante ans, sans la défigurer mais en apportant les éléments indispensables du confort de base : électricité, toilettes etc. Heureusement, **Jean-Marie Grandi** s'y connaît en construction et maçonnerie. Plafonds et toits ont été refaits à l'identique.



Le bureau du gouverneur



Le décor épicerie

Studio ou musée ? Les deux s'entendent bien

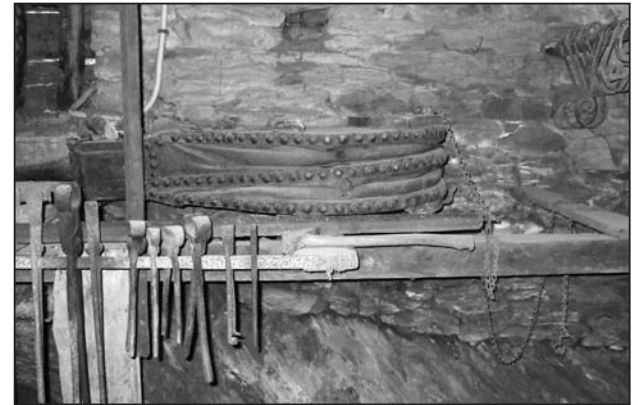
Les pièces sont divisées en plusieurs décors qui vont de 1900 à 1950. On peut tourner des scènes dans la chambre, le café, la cuisine, l'épicerie et même l'antre sombre de la strega. **Jean-Marie Grandi**, collectionneur (en plus) a l'avantage de vous offrir tout ce qui peut être utile sur un tournage d'époque : on descend dans la prison, la forge, la boulangerie existe encore, avec son four, ainsi que le séchoir à charcuterie et à châtaignes. Je n'avais jamais vu "e fune"



La prison style western



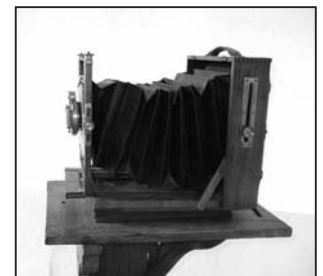
L'autre de la strega



Les soufflets de la forge

Le matériel cinématographique

Tout cela pour filmer autre chose que les bandits, **Napoléon**, **Colomba**, et autres stéréotypes dont on voudrait bien se débarrasser. Chez **Jean-Marie Grandi**, les 3 caméras, le banc de montage et tout matériel performant et de qualité sont prévus pour un cinéma corse actuel. **Emmanuelle Grandi-Nicolini** et son mari, **Jean-Pierre Nicolini**, savent très bien se servir d'une caméra numérique. Leur travail est «propre» comme on dit dans le métier. **Jean-Marie Grandi** va sortir un livre avec 200 histoires dont trente seront filmées. «*Je vais monter ma maison d'édition, dit-il. Je ne fais plus confiance à personne.*» Un peu amer ? Non, réaliste.



Appareil photos à soufflets, ébut 1900

Le site internet **C.I. Production** sera visible incessamment.

Que dire à cet homme infatigable qui pourrait vivre en supprimant ces activités, et les dépenses qui en découlent ? De continuer ses recherches, de rester toujours plein de curiosité.

Madame Grandi n'est pas toujours décidée à le suivre, mais au fond, on sent chez elle une certaine admiration pour cet homme si riche en imagination. Un quotidien hors de toute banalité, c'est formidable non ?

et il y en a, je n'avais jamais vu une main articulée pour ramasser les olives, et tant d'autres objets. Ce serait un lieu idéal pour tourner des westerns car la nature joue aussi son rôle. Grand dommage que tout cela reste inusité. Quelques films mineurs pris dans les histoires de **Grosso Minute** ont été tournés là, mais tout permet d'aller plus loin. Ne pas oublier les costumes toutes professions confondues : gendarme, curé, soldat à différentes époques. Si des femmes voulaient essayer les robes, chemises, chapeaux, une journée n'y suffirait pas. Elles pourraient se mirer, se maquiller, car trois postes de maquillage sont à disposition. Des loges pour les artistes, autrement dit. Les vieilles charrettes, les ânes, les mules, se trouvent à **Sainte Lucie de Moriani**.



U fucone

Nouvelle programmation musicale du CCU

Corsic'Artisti Acte IV

Du local à l'universel...

Comme l'indique Platon, à travers l'un de ses merveilleux poèmes : « La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée ». Ainsi pourraient se résumer, en toute harmonie, l'esprit et l'ambition de **CORSIC'ARTISTI**.

Voilà maintenant deux ans que la programmation musicale portée par le **C.C.U.** de l'**Università di Corsica** enchante le **Spaziu di Cultura Natale Luciani**, toujours de concert avec les sessions théâtrales de **Cortinscena** ou encore la série de **Stonde** et conférences **Inter-Âges**.

L'objectif est clair et sonne juste : mettre en lumière les artistes de la scène insulaire, selon un concept de soirées originales, sous l'impulsion de **Jacques Thiers** et **Louise Miniconi**, respectivement directeur et responsable administrative du **Centre Culturel Universitaire de Corte**. Et c'est désormais une tradition, grâce aux caméras de la 1^{ère} **Web TV Corse** : à **Corsica TV**, chaque participant se prête au jeu des questions de **Roland Frias** et **Nicolas Sorba**. Les compères et animateurs de **CORSIC'ARTISTI** déroulent le tapis rouge à leurs invités et s'emploient à faire la part belle à la langue corse, mais aussi et surtout à la spontanéité, dans le cadre d'interviews suivies de grandes représentations thématiques. Cet exercice prend toute sa dimension en présence d'un public fidèle qui réunit communauté universitaire et population du **Cortenais**, voire même au-delà, à l'instar des Internautas pouvant vivre les spectacles en temps réel via le site <http://acorsicatv.com/>, du local à l'universel.

Zoom arrière...

Qu'il s'agisse de **Surghjenti**, **Hubert Tempête**, **l'Arcusgi**, **Vitalba**, **Patrizia Gattaceca**, **Dopu Cena**, **Dédé Sekli**, **l'Abbrivju**, **N9VI**, **Éric Mattei**, **I Mantini**, **l'Ensemble Instrumental de Corse**, **Gilles Caniccionni**, **Anghjula Potentini**, **l'Attrachju**, **Isulatine**, **Santavuglia**, **l'Altagna**, **Alain Abad**, **Francine Massiani**, **Ultim'Attu**, **l'Altra Strada**, **Jakez Orkeztra**, **A Stantara**, **Alba Nova**, **Doria Ousset**, **l'Altri**, **Petru Baghioni**, **A Veghja**, **Ochju à ochju**, **l'Associu di u Chjam'è Rispondi** ou encore **Chjar'di Luna**... De nombreux chanteurs, musiciens ainsi que des danseurs ont illuminé de leur talent et de leur passion la scène du **Spaziu di Cultura Natale Luciani**. En l'espace de quatre saisons, entre tradition et modernité, chacun a apporté sa pierre à l'édifice de **CORSIC'ARTISTI**, érigé par toute l'équipe du **C.C.U.** de l'**Università di Corsica**, également composée d'étudiants moniteurs.



Rendez-vous avec **CORSIC'ARTISTI** et le Centre Culturel Universitaire de Corte sur la toile via **A Corsica TV**

... En avant, marche !

Un, deux, trois, quatre ! D'une durée de six mois chacune, les saisons de **CORSIC'ARTISTI** ont revêtu un caractère tantôt singulier, tantôt pluriel, en mettant à l'honneur la chanson corse contemporaine en tous genres. Sous des intitulés évocateurs, le champ lexical de nos invités, résolument enchanteur, a laissé parler sa musicalité !

Et, en cette nouvelle rentrée universitaire, la programmation franchit une étape. Puisqu'il est bel et bien question de la quatrième saison. Cela pourrait marquer la fin de la fameuse boucle : Printemps, été, automne, hiver... Mais, pour en revenir à nos classiques, comme se l'est si bien appropriée l'illustre violoniste et compositeur italien **Antonio Vivaldi**, « la confrontation entre l'harmonie et l'invention » n'a, en fin de compte, aucune limite, tant elle est enthousiasmante ! L'occasion de créer d'autres passerelles artistiques et d'éviter de tourner en rond...

Info Line : www.univ-corse.fr



CORSIC'ARTISTI : Une équipe et des artistes réunis autour d'émissions webtélévisées en direct live et de spectacles originaux faisant la part belle à la chanson corse, au cœur du **Spaziu di Cultura Natale Luciani**

AU PROGRAMME

Date et heure de rendez-vous	Thématique	Artistes à l'affiche
Mercredi 13 octobre, 20h30	À Fior'di Cantu	Svegliu d'Isula (présentation et dédicace du nouvel album « <i>Da u di à l'essa</i> »). Première partie : A Sciappittana
Mercredi 10 novembre, 20h30	Rock'Attitudine	Antone Kemper Boyd
Mercredi 8 décembre, 20h30	Di Cor'è Stintu À l'occasione d'A Festa di a Nazione	Chjami Aghjalesi (présentation et dédicace du nouvel album « <i>Sventulera</i> »). Première partie : Vogulera
Mercredi 15 décembre, 20h30	Voce Terranie	Alba (présentation et dédicace du nouvel album « <i>Radiche suprane</i> »). Première partie : Speranza

Du 21 au 24 octobre, partout en Corse

Fête de la Science : Appel à projets

L'association A Meridiana- CCSTI de Corse assure la coordination régionale de cette manifestation depuis 1992.

En 2010, la XIXe édition de la Fête de la Science se déroulera du 21 au 24 octobre sur tout le territoire français métropolitain, sur le thème "Biodiversité et bioéthique : quels défis pour l'avenir ?".

Dans ce cadre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance un appel à projets en vue d'initier des rencontres inédites entre le public et le monde scientifique, de promouvoir de nouvelles approches pour le partage des connaissances issues de la recherche et de renouveler les formes du dialogue entre la science et la société.

Pour s'inscrire et pour obtenir toutes les informations concernant la Fête de la Science 2010 :

www.ccsti-corse.asso.fr / www.fetedelascience.fr



4,90 %⁽⁵⁾
SUR TOUTE LA GAMME RENAULT



**PENDANT LES PORTES OUVERTES
DU 9 AU 13 SEPTEMBRE⁽⁶⁾ BÉNÉFICIEZ DE
CONDITIONS DE FINANCEMENT EXCEPTIONNELLES**

**POUR UN CRÉDIT DE 10 000 €, 36 MENSUALITÉS DE 298,78 €
AU TEG FIXE DE 4,90 % DU 9 AU 13 SEPTEMBRE,
MONTANT TOTAL DÛ PAR L'EMPRUNTEUR : 10 756,08 €.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(5) Exemple pour un crédit de 10 000 €. Coût du crédit : 756,08 € (dont 150 € de frais de dossier). Taux débiteur fixe : 3,81%. Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac, SA au capital de 61 000 000 € - 14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny. Vous disposez d'un délai de rétractation. Offre réservée aux particuliers chez les concessionnaires participants, applicable à l'ensemble de la gamme Renault VP/VN avec un apport comptant minimum de 10% et un montant financé supérieur ou égal à 5000 € dans tous les points de vente Renault participants. Offre valable uniquement du 9 au 13/09/10. Assurance facultative DIPE : 15 €/mois. Ce montant s'ajoute à l'échéance du crédit. Assurance souscrite par Diac intermédiaire en assurances (n° Orias 07004966) auprès de RCI Life Ltd (pour le décès) et RCI Insurance Ltd (pour l'incapacité). Siège des 2 sociétés : Maritime Trade Center Winemakers Wharf Marsa MRS 1917 Malta. (6) Ouverture exceptionnelle dimanche 12 selon autorisation préfectorale.

DORIA AUTOMOBILES s.a.s

Av. de la Libération - Lupino - Tél. 04 95 30 13 00
Casatorra - RN 193 - Biguglia - Tél. 04 95 58 95 10
www.doria-auto.fr

**CHANGEONS DE VIE
CHANGEONS L'AUTOMOBILE**





PROPRIANO : Accueil de Loisirs sans hébergement

Les enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans la commune pourront être accueillis à partir du 20 septembre au **centre de loisirs sans hébergement de Propriano**. Les dossiers d'inscriptions peuvent être retirés à la mairie de Propriano. Les dépôts de dossier se feront avant le 6 septembre.

Et Football féminin

Qui a dit que le football ne plaisait pas aux femmes ? À **Propriano** pour la saison 2010-2011, une équipe féminine pourrait se constituer. Les personnes intéressées peuvent contacter le **06 18 32 73 34**.



Et Marie-Do 2010

L'association **La Marie-Do** recherche des pelotes de laine de couleur jaune, bleu roi, blanche, rouge et bleu marine. Il s'agit d'aider l'**Aclam** à préparer son nouveau challenge mystère, après le cœur de l'espérance de l'an dernier. Cette année **La Marie-Do** aura lieu les 1, 2 et 3 octobre 2010 à **Ajaccio, place Miot**. Contact : **04 95 10 09 05** et **06 85 02 45 02**.

PIANOTTOLI-CALDARELLO : Emploi offert

La commune de **Pianottoli-Caldarelo** recrute une femme de ménage à temps partiel, en particulier pour le nettoyage de toutes les installations de l'école, du port de plaisance et de la mairie. Les candidatures devront être adressées à la mairie. Pour plus de renseignements, prenez contact au **04 95 71 80 06**.

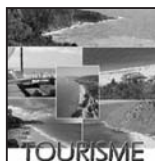


Et Chant et guitares à L'Omo di Cagna

Chaque mercredi, vous pouvez assister au restaurant **L'Omo di Cagna** de **Pianottoli-Caldarelo** à une soirée Chant et Guitares à partir de 20 heures 30. Contact : **04 95 71 87 60**.

MONACCIA D'AULLÈNE : La ronde des fours à pain

L'associu di i Monacci a récemment présenté son livre «**La ronde des fours à pain**» qui se veut une ballade dans le village et le moyen de présenter au lecteur les fours à pain qui se situent sur la commune. Ce travail a été effectué par des adhérents dont le nom figure en fin d'ouvrage. Le livre a réclaté l'apprentissage de toutes les étapes classiques de la publication d'un livre, des recherches sur le terrain à la connaissance des logiciels nécessaires à la mise en page. «**La ronde des fours à pain**» est, dès à présent, en vente dans les locaux prêtés par la mairie pour accueillir l'exposition de photographies, «**Abris sous roche, Oriu**». Vous pouvez la visiter de 10 heures à 12 heures du lundi au samedi et de 17 heures 30 à 19 heures 30 le vendredi.



SOTTA-LECCI-MICRO RÉGION PORTO VECCHIO : BTS Tourisme au CFA

Le CFA propose une formation de **BTS Tourisme** dans le cadre du **CFA Académique de la Corse**. Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée de septembre 2010. Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat ou d'un niveau supérieur, vous êtes dynamique, aimez renseigner la clientèle française et étrangère, vous pouvez acquérir une solide formation supérieure rémunérée de 40 à 60 % du Smic, laquelle permettra une insertion professionnelle rapide. Inscription au **lycée de Porto-Vecchio** par mail à **btstourismepv@orange.fr** ou téléphone au **06 73 46 01 90**.

SERRA-DI-FERRO : Tournoi de bridge

Le tournoi annuel du club de bridge du village se déroulera le 4 septembre à 15 heures, à la **salle polyvalente de Serra-di-Ferro**. Le tournoi étant homologué par la fédération, des points pourront vous être attribués. Vous serez conviés après la compétition à un apéritif qui clora la journée. Au cours de la journée, restauration sur place. Contact : **04 95 74 01 41** ou **06 18 58 10 84**.



PORTICCIO : Expositions

Le point information de l'office de tourisme propose une série d'expositions de peinture visible les vendredi 3 et samedi 4 septembre avec l'artiste **Nancy Corbellini**. Du 4 au 17 septembre, c'est au tour de l'artiste **Bty** de présenter son travail. Quant à **Émilie Chiocca**, elle sera présente du 18 septembre au 2 octobre.



SANT'AMANZA : Soirée chant et guitares

Chaque jeudi, le restaurant **A Suliata** situé sur la route de **Sant'Amanza** propose une soirée chants et guitares corses qui sera animée par **Natali Valli**. Renseignements : **04 95 73 12 74**.



CONCA : Rassemblement des familles Leccia du Venezuela

Les familles **Leccia** du **Venezuela** se rassembleront à **Conca** le vendredi 10 septembre. On organise pour l'occasion une réception à la **mairie de Conca**, à 18 heures, suivie d'une soirée-repas et animation musicale au restaurant **La Siesta de Favona**, à 21 heures. Il vous faudra confirmer votre participation à la soirée au **04 95 73 22 32**.



AULLÈNE : Société de Chasse

L'ouverture de la chasse aux perdrix, cailles et lièvres est par arrêté municipal reportée au 2 octobre 2010. Cet arrêté a été pris suite à une demande de la **Société de Chasse** et d'une délibération du conseil.



POGHJU DI VENACU : Exposition

La **Casa Agostino Giaferi** propose une exposition de l'œuvre de **Marc Bensimon** : des aquarelles. Vous pourrez admirer son travail jusqu'à la fin septembre. C'est une exposition permanente ouverte au public tous les jours entre 17 heures et 19 heures.



CORBARA : Concours de photographie

L'association **Corbara Cultura** organise un concours de photographie ouvert à tous qui aura pour thème «**Le couvent de Corbara, l'esprit d'un lieu**». La remise des prix s'effectuera pendant les journées du patrimoine, les 18 et 19 septembre.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

38

2B 2T

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège : Chez MECAFROID
Immeuble SEDDA - Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 01/09/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : 2B 2T.

Siège social : Chez MECAFROID, Immeuble SEDDA, Avenue Sampiero Corso - 20600 BASTIA.

Objet social : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Paul TROJANI, demeurant à FURIANI (20600), au 3 Hameau du Soleil, Lotissement Pasqualini.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, - Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

34

**AJACCIO AUTO
RAPID SERVICES**

SARL au capital de 1500 euros
7, rue Pierre Bonardi - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 26 juillet 2010 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : AJACCIO AUTO RAPID SERVICES

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 7, rue Bonardi

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce relatifs à la vente, réparation d'automobiles, pièces et accessoires d'automobiles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1500 euros

Gérance : Daniel Benvenuti, demeurant à Bastelicaccia (Corse), Lieu-dit Mascarone

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal.

25

SCI LES MAGES

Société Civile au capital de 5000 euros
Siège : Lieu-dit Torriciola
20113 Commune d'Olmeto - Corse du Sud

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chambles, du 6 août 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI LES MAGES

Siège : Lieu-dit Torriciola, 20113 Commune d'Olmeto, Corse du Sud

Objet : L'acquisition d'un bien immobilier sis Lieu-dit Torriciola, 20113 Commune d'Olmeto (Corse du Sud)

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Georges Berthet et Mme Marielle Berthet, demeurant Le Trêve, 42170 Chambles

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

27

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSE COURTAGE CONSEILS

Siège : Cardo Village, Chemin Campu Ventosu, 20200 Bastia

Objet : Conseil en constitution et en gestion de patrimoine

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2100 euros

Gérant : Monsieur Cubeddu Georges, Cardo Village, Chemin Campu Ventosu, 20200 Bastia

Cession des parts : Agrément préalable des associés pour la cession à des tiers

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

33

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 24/06/2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : Tous travaux du bâtiment, gros oeuvre, second oeuvre, décoration, TCE

Dénomination : SARL MAEVLAN

Siège : Lieu-dit "U Suale", Route du Stade, 20260 Lumio

Capital : 1500 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : M. Lasry Albert, demeurant, 105, Avenue de Verdun, 06800 Cagnes sur Mer

Pour avis, Le gérant.

37

OFFICE NOTARIAL DE SAINT FLORENT

SC.P MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT-FLORENT (20217)
Tel : 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI Officier Public, Notaire à SAINT FLORENT, le 03 Août 2010, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 05 Août 2010, Bordereau 2010/763 case 1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : "ROUTE 66-PASTA BAR"

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.000 euros, représentatif d'apports en numéraire, divisé en 100 parts de 20 euros

Siège social : BASTIA, 20600, Quartier Lupino, Avenue de la Libération

Objet social : "La société a pour objet toute activité touchant à la restauration sous toutes ses formes et notamment la création, l'acquisition, l'exploitation par voie de location gérance ou autrement, de tous fonds de commerce à activité de Snack Bar - Salon de Thé - Pates Fraiches Glaces - Petite Restauration, vente de ces produits sur place ou à emporter et tous objets ou services se rapportant à ces activités. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

L'exercice social : s'étend du 1er janvier au 31 décembre, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2011.

Gérance : Monsieur Raymond, LUCIANI, demeurant à BASTIA (20600) FRANCE, Lieu-dit ORTU SIMONETTA PIETRA ROSSA, a été désigné en qualité de premier gérant pour une durée indéterminée.

Cession des parts : Libres uniquement entre associés. Soumis à agrément dans les autres cas.

Pour avis

Maître Jean-Marc FRANCESCHI

03

HYDRO-CORSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : 15 Rue Jean Chiappe
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
508 928 470 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de décisions ordinaires de l'associé unique du 21 juin 2010, il résulte que :

- Monsieur Julien DAVAUX, demeurant à AJACCIO (Corse du Sud) LES JARDINS DE EMPEREUR, a été nommé en qualité de nouveau gérant suite à la cession de 50% des parts sociales de la Sarl HYDRO CORSICA le 21 juin 2010.

- Le siège social a été transféré, à compter du 21/06/2010, de AJACCIO (Haute Corse) 15 RUE JEAN CHIAPPE, à TAVACO (Corse) VALLEE DE LA PIATTA - 20167.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à TAVACO (Corse) VALLEE DE LA PIATTA - 20167

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO

Pour avis, le représentant légal.

06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à OTA du 28 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : LE BEAU SEJOUR,

Siège social : Quartier Vaita - PORTO, 20150 OTA,

Objet social : La gestion et l'exploitation d'un Hôtel, café, restaurant

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 125.000 euros,

Gérance : Monsieur Marc Ange SPINOSI, demeurant Quartier Vaita - PORTO-20150 OTA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à OTA du 28 juillet 2010, Monsieur Marc Ange SPINOSI, demeurant Quartier Vaita - PORTO - 20150 OTA, a fait apport à la société LE BEAU SEJOUR, société à responsabilité limitée au capital de 125.000 euros, ayant son siège social Quartier Vaita - PORTO - 20150 OTA, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, d'une entreprise individuelle ayant une activité d'hôtel, café, restaurant, exploitées sous l'enseigne :

Hôtel Restaurant Beau Séjour, exploité Quartier Vaita - PORTO - 20150 OTA, pour lequel Monsieur Marc Ange SPINOSI est immatriculé sous le numéro 380 130 583 RCS AJACCIO,

L'actif apporté évalué à 205.252 euros, et le passif apporté d'un montant de 80.252 euros, soit un apport net de 125.000 euros moyennant l'attribution de 1250 parts sociales de 100 euros chacune. La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à la même date.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Marc Ange Spinosi, demeurant Quartier Vaita, Porto, 20150 OTA, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Marc Ange SPINOSI.

26

JML

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Le Plantin RN 43 - 62190 Lillers
Siren 337 952 816 RCS Arras

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2010, les associés ont décidé :

- le transfert du siège social de la Société à "Les Résidences de Julie" Villa E, Entrée Droite, Lieu-dit Rotajolo, Rond-Point Agosta Plage, 20166 Porticcio (Albitreccia), et ce à compter du 1er juin 2010.

- la modification des statuts en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Ville de Borgo, hôtel de Ville, à l'attention de Mme le maire, F-20290 Borgo - Tél. 04 95 58 45 45. Fax 04 95 36 15 33.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : ICADE PROMOTION, 6 allées Turcat Méry - 7ème étage, à l'attention de M. Lavenu, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 74. Fax 04 96 20 81 89.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : ICADE PROMOTION, 6 allées Turcat Méry - 7ème étage, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. Fax 04 96 20 81 89. URL : <http://www.icafe.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Borgo, route de la gare B.P. 31, à l'attention de cellule des marchés publics, F-20290 Borgo. Tél. 04 95 58 45 45. Fax 04 95 36 15 33.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) : Collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : construction d'une halle de sports à Borgo

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : TRAVAUX EXÉCUTION

Lieu principal d'exécution : BORG, 20290 Borgo. Code NUTS FR

II.1.3) L'avis implique : Un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : complexe sportif de Borgo : construction d'une halle de sports.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45262522, 45212225.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : oui

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Oui.

Description de ces options : lot 03 : Option 1 : charpente en bois lamellé collé

Lot 08 : Option 1 : peinture de sol résine Alkyde en phase solvant

Lot 10 : Option 1 : sols sportifs mixtes bois et linoléum

Lot 12 : Option 1 : système de sonorisation

Lot 13 :

Option 1 : installations de production d'ecs solaire complète

Option 2 : moins value pour une seule chaudière de 700 kw

Option 3 : plus value pour l'équipement de ventilateurs convecteurs et grille de soufflage pour : - salle de dojo - salle de danse.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : **Durée en mois :** 20 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°1 : VRD TERRASSEMENTS

CLASSIFICATION CPV : 45112500

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°2 : GROS OEUVRE

CLASSIFICATION CPV : 45223220, 45262522

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°3 : OSSATURE METALLIQUE BARDAGE COUVERTURE ETANCHEITE MENUISERIES EXTÉRIEURES METALLERIE

CLASSIFICATION CPV : 45262650, 45261420, 45261210, 45421000, 45223210

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : Option au lot 03 : charpente en bois lamellé collé

LOT n°4 : CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS

CLASSIFICATION CPV : 45421141, 45320000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°5 : MENUISERIES INTÉRIEURES

CLASSIFICATION CPV : 45421000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°6 : CARRELAGES REVETEMENTS CÉRAMIQUES

CLASSIFICATION CPV : 45430000, 45431000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

CLASSIFICATION CPV : 45432111

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°8 : PEINTURES

CLASSIFICATION CPV : 45442100

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT :

Option au lot 08 : Peintures de sols Résine alkyde en phase solvant

LOT n°9 : EQUIPEMENTS SPECIALISES

CLASSIFICATION CPV : 37400000, 37482000, 37450000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°10 : SOLS SPORTIFS INTÉRIEUR

CLASSIFICATION CPV : 45432110, 45212200

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : Option au lot 10 : sols sportifs mixte bois et linoléum

LOT n°11 : APPAREIL ELEVATEUR

CLASSIFICATION CPV : 45313100

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : NEANT

LOT n°12 : COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES

CLASSIFICATION CPV : 09310000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : Option au lot 12 : système de sonorisation

LOT n°13 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

CLASSIFICATION CPV : 45330000, 45331000

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT : Options au lot 13 :

option 1 : installation de production d'ECS Solaire complète

option 2 : moins value pour une seule chaudière de 700 kw

option 3 : plus value pour l'équipement de ventilateurs convecteurs et grille de soufflage pour : - salle de dojo

- salle de danse

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE

JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Il est demandé une retenue de garantie. Cette retenue de garantie d'un montant égal à cinq pour cent (5 %) augmenté le cas échéant sur les avenants, est effectuée sur les acomptes.

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

financement : subventions CNDS 11,60 % - collectivités Territoriales Corse 40% et financement par la commune (environ 48,40%). modalités de paiement : Articles 86 à 111 du code des marchés Publics français.

Forme des prix : Prix global ferme et forfaitaire révisable.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateur économiques attributaire du marché : groupement solidaire ou entreprise individuelle.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (ou Dc5) ;

- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail (ou Dc5) ;

- déclarations d'assurances

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- DC 6 (Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;

- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème :

marchés publics).

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou Dc5) ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (ou Dc5) ;

- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- dc 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (ou Dc5) ;

Certificat de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyen de preuve équivalent notamment certificats de qualification professionnelle ou de conformité à des spécifications techniques ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.4) Marchés réservés : non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 60%.

2. prix de la prestation. Pondération : 40%.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 13 octobre 2010 - 12 heures

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27 août 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif, chemin Montepiano, F-20200 Bastia. Tél. 04 95 32 88 66. Fax 04 95 35 38 55.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif, chemin Montepiano, F-20200 Bastia. Tél. 04 95 32 88 66. Fax 04 95 32 38 55.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

27 août 2010.

**SCP Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Notaires Associés
LE REGENT, 3, Avenue Eugène MACCHINI
20177 Ajaccio

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI le 25 AOUT 2010, Notaire associé, officier public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, membre de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini. Enregistré à SIE d'AJACCIO le 27 AOUT 2010 Bordereau 630 Case N°1 La Société dénommée CAROPIA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.000,00 euros ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) 6, AVENUE DE PARIS, DIAMANT III identifiée sous le numéro SIREN 492 896 824 RCS AJACCIO.

A CEDE A : La Société dénommée L'ETOILE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 euros ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) 6, avenue de Paris, Résidence Diamant III identifiée sous le numéro SIREN 523 884 294 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de SANDWICHERIE, RESTAURATION RAPIDE, SALON DE THE, FABRICATION ET VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS NON ALCOOLISEES SUR PLACE OU A EMPORTEUR connu sous le nom de DUO situé et exploité à AJACCIO (20000) 6, avenue de Paris, Résidence Diamant III ;

I - Eléments incorporels
- La clientèle et l'achalandage y attaché.
- L'enseigne et le nom commercial.
- Le droit au bail des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité,
II - Eléments corporels
- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation.

Prix : CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000,00 euros) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour QUATRE VINGT TREIZE MILLE CENT TRENTE EUROS (93.130,00 euros)
- aux éléments corporels pour VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (21.870,00 euros)
Prise de possession à compter 25 AOUT 2010.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire, où domicile est élu, dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique. Me SANTUCCI

**HAUTE CORSE
CONSTRUCTION**

Signe : « HC2 »

SARL au capital de 4000 euros Porté à 22.000 euros
Siège social : Résidence Parc Monceau,
ZAC du Fango - 20200 BASTIA
RCS BASTIA 499 881 498

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28/06/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 18.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Quatre Mille euros (4.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Vingt Deux Mille euros (22.000 euros)

La Gérance,

CONSEIL GENERAL

AVIS SANS SUITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Fourniture et impression de documents pour les Services du Département de la Corse-du-Sud (8 lots).

Référence acheteur : 2010-021

Nature du marché : Fournitures - Achat

Procédure : Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 22900000 - Imprimés divers

Complémentaires : 22100000 - Livres, brochures et dépliants imprimés

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 22/06/2010

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Bd Paul Peytral
13282 Marseille - 20
Tél : 0491156374 - Fax : 0491156190

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Remise des offres : 07/09/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché :

LOT N° 1 - Imprimés divers

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 2 - Livres & registres, livrets / brochures et dépliants

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - Livrets / brochures, dépliants et affiches pour le service de

Protection Maternelle & Infantile

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 4 - Documents/formulaires CERFA

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 5 - Documents/formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 6 - Enveloppes

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 7 - Papier entête avec logo de la collectivité

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 8 - Documents à reprographier

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

Renseignements complémentaires

Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général : les pièces techniques étant erronées, le DCE doit être amendé en conséquence.

Envoi le 01/09/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE - 20230 SAN NICOLAO**

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Communauté de Communes de la COSTA VERDE

20230 San Nicolao - Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

2. Objet du marché : Restauration des peintures intérieures de l'Eglise paroissiale de Saint Jean de Poggio Mezzana

3. Mode de passation du marché : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP

4. Attribution du marché : Le marché a été attribué à l'Entreprise MANNINI Antoine pour un montant de 63.860 euros HT

5. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion : 30 août 2010

Le Président, François BERLINGHI.

"MOBY DICK"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.318.500 euros
Siège : Baie de Santa Giulia
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 341 556 942

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2010, il résulte que :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Anciennes mentions :

Gérants : Monsieur Jean-Paul Pandolfi, demeurant à Sotta 20146.

Mme Marie-Françoise Pandolfi, née Gicquel, demeurant à Sotta, 20146.

Nouvelles mentions :

Président : Monsieur Jean-Paul Pandolfi, demeurant Sotta 20146.

Directrice générale : Mme Marie-Françoise Pandolfi née Gicquel, demeurant à Sotta 20146.

Commissaires aux comptes :

Titulaire : Société INSTITUT FIDUCIAIRE APPLICATIONS COMPTABLES SUD EST (IFAC SUD EST), dont le siège est à Cavillon, 84300, 132, Avenue Gabriel Péri, représenté par Monsieur Georges Marre, gérant.

Suppléant : Monsieur Frédéric André, demeurant, 247, Cours Gambetta, 84300 Cavillon

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Les cessions sont librement cessibles entre associés. Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

SOFIRAL

Société d'Avocats - Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par acte SSP en date à Bastia du 16 août 2010, la Société ROCA, SARL au capital de 900 euros dont le siège est 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia (492 426 424 RCS Bastia) a donné en location gérance à la Société LADI, SARL au capital de 500 euros, en formation, dont le siège est 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia, le fonds de commerce de grande restauration, sis et exploité 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia, sous l'enseigne commerciale LA STRADA, à compter du 1er septembre 2010 jusqu'au 28 février 2011, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année.
Mention sera faite au RCS de Bastia

La location gérance du fonds de commerce de débit de boissons sis et exploité au Café Paoli, 20160 Vico.

Confiée par acte sous seing privé en date du 29/07/1976 par M. René Urbain André Perrin, Appriciani, 20160 Vico, à Monsieur Toussaint Nesa, 20160 Vico, a pris fin le 31/07/2010 par sa résiliation par acte sous seing privé en date du 31/07/2010, enregistré au service des impôts des entreprises de Ajaccio, le 31/07/2010.

Pour avis,



18

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OPERATEUR DE RESEAUX - (MARCHE NEGOCIE)

APPEL A CANDIDATURE (CCI2B/DC/2010-047)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires

Objet du marché :

4.1 : Lieux de livraison :

Aéroport International de Bastia Poretta et de Calvi Sainte Catherine

4.2 - Objet du marché : Dotation vestimentaire annuelle des agents aéroportuaires des plates formes de Bastia et de Calvi

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV : 18100000-0

Caractéristiques principales :

La fourniture vestimentaire pour les agents des services SSLIA des plates formes aéroportuaires

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Marché négocié Opérateur de Réseaux défini par les articles 135.5°, 143, 144.I.1°, 150.IV, 165, 166, 167, 169, 65 et 77.I du Nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe deux lots :

Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail pour les agents du service SSLIA de l'Aéroport de Bastia

Lot 2 : Fourniture de vêtements de travail pour les agents du service SSLIA de l'Aéroport de Calvi

L'avis concerne un marché public.

Marché à bons de commande sans minimum et maximum :

Le marché sera exécuté par émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précisera les prestations décrites dans le marché et en déterminera la quantité.

Modalités essentielles de financement et de paiement et ou de références aux textes qui les réglementent des marchés subséquents :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 131 et 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de fourniture effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 17 septembre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard :

* des garanties et capacités techniques et financières

* des références de fournitures inhérentes ou équivalentes à l'objet du marché

Critères de jugement des offres :

* Valeur technique définie par les dispositions du CCTP (30%)

* Délai de livraison (20%)

* Prix de la fourniture (50%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2010-047

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Indiqués dans le règlement de la consultation

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 27 août 2010

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 27 août 2010

42

COMMUNE DE SISCO

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Sisco 20233 SISCO
TEL. 04.95.35.20.01- TELECOPIE. 04.95.35.26.42
EMAIL. mairie.sisco@wanadoo.fr.

OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de voirie :

1/ construction de 15 ml d'un fossé bétonné au lieu dit Voglia pour eau de ruissellement avec traversée de route communale en enrobé.

2/ Ruelle hameau de ficaja : dépose de dallage, installation d'un tuyaux de diamètre 200 pour évacuation d'eau pluviale avec pose d'un avaloir, d'une grille de 1,40 ml et de deux regards de visite d'une longueur totale de 30 ml. Pose de dalles surface 93m².

3/ Couverture de la toiture de la Chapelle Saint Laurent au hameau de Cipronasco. Pose d'un plancher et dalles sur toiture : surface 45 m². Couverture en lauzes du pays (lauzes fournies). Plafond réalisé en plâtre sous toiture surface 33 m².

Tous ces travaux sont à réaliser avant les pluies d'automne (15 octobre 2010). Estimation totale des trois chantiers par notre maître d'oeuvre 25 000 euros HT.

MODE DE PASSATION : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP).

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 16 septembre 2010 à 12 heures.

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE EXPEDIEES :

Mairie de Sisco 20233 SISCO.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 1er septembre 2010

Le Maire,

43

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture de pièces spéciales pour canalisations en béton armé nécessaires aux interventions de réparation des équipements hydromécaniques de l'OEHC

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique, à bons de commande

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre

30 % : Prix

30 % : Délai de livraison

Remise des offres : 17/09/10 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/08/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

Email : al@informateurcorse.com

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Mise en Sécurité de Leclerc (5 lots) Relance

Référence acheteur : 2010-060

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45262700 - Travaux de transformation de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché à lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots
Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : A titre indicatif, travaux concernant la mise en sécurité & incendie des cages d'escaliers (cloisonnement) ainsi que la remise aux normes du système de sécurité incendie du bâtiment.

Lot N° 1 - démolition - cloisons - faux plafonds - peinture - CPV 45262700

Lot N° 2 - châssis de désenfumage - CPV 45262700

Lot N° 3 - menuiseries intérieures et extérieures - CPV 45421000

Lot N° 4 - électricité - CPV 45311000

Lot N° 5 - système de sécurité incendie - CPV 45312100

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité/

- Délai global de paiement de 30 jours ;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Délai

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Pôle Patrimoine service des bâtiments

1 rue Dunant

BP 414 - 20183 Ajaccio cedex

Tél : 04 95 29 12 29 - Fax : 04 95 29 15 44

mèl : jean-baptiste.occhimuti@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 30/09/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations - /STRONG : Décembre 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 25/08/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

48

RECTIFICATIF

CHANGEMENT DE NOM

Mademoiselle DEGUY Nadeige, née le 2 avril 1983 à Porto Vecchio (Corse du Sud), demeurant Mezzana-Pianelli, 20137 Porto-Vecchio (Corse du Sud), a déposé une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DEGUY-MARCOVICI.

46

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°51, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", n°6324, du 30/07/2010 concernant la SARL VANNINA.

Il fallait lire : "a modifié l'objet social lequel devient à compter du même jour : la préfabrication de pièces nécessaires à la construction, tous travaux de bâtiment et de travaux publics comprenant les travaux de terrassement, de gros-oeuvre, et tous les travaux de corps d'état secondaire, sans aucune limitation". Le reste demeure inchangé. La gérance.

47

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine Grimaldi, notaire à Bastia (Haute-Corse), le 1er septembre 2010. Monsieur François Fabri, et Mme Marie Line Pelletti, son épouse, demeurant à Furiani (20600), Parc Impérial, n°40.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Bastia (20200), le 3 janvier 1984.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens pure et simple. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Antoine Grimaldi, notaire à Bastia, 2, rue Chanoine Colombani.

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI, Notaire.

Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com

53

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

L'ISULA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : Résidence San Gaetano
Bâtiment B4 - Route de Cardo - 20200 Bastia
RCS Bastia 519 586 234

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Alain Cappuri et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Mickaël, Claude, Grégory Mori, demeurant Acqua Alta Village, Bât. E1, 20200 San Martino, pour une durée illimitée. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Alain Cappuri, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Mickaël, Claude, Grégory Mori.

Pour avis,
La gérance.

54

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

CAP SANTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000,00 euros
Porté à 318.000,00 euros
Siège social : Polyclinique MAYMARD
Chemin de l'Usine à Gaz - 20200 Bastia
RCS Bastia 434 400 263

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 31 août 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 310.000,00 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Huit Mille euros (8000,00 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois cent dix huit mille euros (318.000,00 euros).

Pour avis, La gérance.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD - M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics - rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr - web : http://www.cg-corsedusud.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud - lots 19 à 27

Référence acheteur : 2010-064

Nature du marché : Services

Type de Marché : Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure ouverte

Lieu principal de prestation : Département de la Corse du Sud

Description : Chaque lot comporte une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Classification CPV :

Principale : 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Marché à lots, à bons de commande

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

Options : oui

au sens du droit européen, il s'agit de chaque période de reconduction du marché (lot Lot N° 1 - Lot n°19 : CLIC de Vico (ancienne superette) - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 46 m² - Lot N° 2 - Lot n°20 : Locaux au 6ème étage de l'immeuble de la CAF - 19, avenue Impératrice Eugénie à Ajaccio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 356 m² - Lot N° 3 - Lot n°21 : Locaux de l'ex étude Rombaldi, au 1er étage du numéro 2 de l'avenue de Paris à Ajaccio (Diamant 3) - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 330 m² - Lot N° 4 - Lot n°22 : Bâtiment - Rue Lucien Valli - Porto-Vecchio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 502 m² - Lot N° 5 - Lot n°23 : Locaux des forestiers-sapeurs, ancienne caserne des pompiers, lieu dit Calderazzo à SARTENE - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 184 m² - Lot N° 6 - Lot n°24 : Appartement immeuble le Pauline, dernier étage Jardins de l'Empereur à Ajaccio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 68 m² - Lot N° 7 - Lot n°25 : Locaux loués à la CAF, quartier des Salines à Ajaccio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 350 m² - Lot N° 8 - Lot n°26 : Pavillon A 1er étage au 7 cours Grandval et un appartement 19 cours général Leclerc à Ajaccio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 322 m² - Lot N° 9 - Lot n°27 : 2 appartements situés au 1 et au 10 rue capitaine Livrelli à Ajaccio - CPV 90911200

une partie n°1 forfaitaire pour les prestations courantes de nettoyage selon diverses périodicités et une partie n° 2 à bons de commande pour les prestations exceptionnelles assorties des éléments annuels contractuels suivants : minimum annuel à 1.500 euros HT et maximum annuel à 3.000 euros HT

Quantité/Entendue : 317 m²

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement : Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 30 jours

Prix révisibles

Forme juridique : groupement solidaire

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Capacité économique et financière :**Références requises :**

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

Marché réservé : NON**La participation est réservée à une profession particulière :** NON

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Dossier à retirer : CONSEIL GÉNÉRAL DE CORSE DU SUD

Unité comptabilité et Administration - Rue du Général Fiorella - BP 414 - 20183 AJACCIO CEDEX - Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 29 83 17 - mél : felia.deperetti@cg-corsedusud.fr - web : http://www.cg-corsedusud.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 13/10/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : palais Lantivy à Ajaccio

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : novembre 2010 pour tous les lots sauf pour le lot 22, janvier 2011 pour le lot 22

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support

physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mél : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 01/09/2010

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 01/09/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>



19

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE - OPERATEUR DE RESEAUX (CCI2B/DC/2010.046)

(MONTANT INFERIEUR A 411.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de mise aux normes du dépôt de carburant aviation de l'Aéroport de Bastia Poretta

Lieux de livraison :

Aéroport de BASTIA PORETTA

Type de marchés : Marché de services

Nomenclature Européenne CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales :

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet, en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le Présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 144.III, 146, 150.III.1° et 168.II du Nouveau Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 20 septembre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)
- * Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

- * Le prix des prestations : (60%)
- * Mémoire technique (méthodologie de la prestation et planning) (30%)
- * Délai de réalisation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010.046

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39 - Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Tél : 04 95 54 54 61
Fax : 04 95 54 54 56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 août 2010

21

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 août 2010 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

LES 3 C

Siège social : 30 route de la mer, 20240 GHISONACCIA

Forme : SELARL

Capital : 8000 euros

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut en outre accomplir toutes opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement. Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et au respect du secret professionnel. Un règlement intérieur adopté modifiable seulement à l'unanimité des associés précisera le cas échéant les modalités pratiques d'exercice de la profession en considération notamment du principe d'indépendance.

Gérance : Mademoiselle Cécile CHAL-LULAU, Campiccolli, chemin du Cacao, route d'Arca, 20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

05

AVIS DE DECLARATION SANS SUITE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAL POLYVALENT « A CASA CULTURALI »

La commune de Peri informe que la procédure de passation du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre polyvalent dont l'avis est paru le 05/07/2010 dans le Corse Matin et le 9/07/2010 dans l'Informateur Corse a été déclarée sans suite pour le motif d'intérêt général tenant à une irrégularité affectant la procédure de mise en concurrence (article 591V du CMP).

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence sera lancé prochainement.

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 30 août 2010

Le Maire Xavier Lacombe

17

APPEL A CONCURRENCE

Référence : Marché de fournitures à bons de commande relevant d'une procédure adaptée en vertu des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

Identification de l'organisme qui passe le marché : BASE AERIENNE 126 DE VENTISERI-SOLENZARA

Objet du marché : MAPA - Produits de la panification - Pâtisserie, fraîche et gateaux

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant)

- Prix des prestations : 70% - Taux de couverture de l'offre : 15% - Délai de livraison : 15%

Renseignements complémentaires : (Retrait et dépôt des dossiers)

* Base Aérienne 126 - DFA/BAU/CM - 20223 Solenzara Air

* Téléphone : 04 95 57 84 07 - Fax : 04 95 56 84 91

Date limite de réception des offres : Le 29 octobre 2010 à 11 heures

Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence : Le 26 août 2010

31

"SARL à Capital Variable" Construction Midi Granit

Siège : Résidence de l'Aqueduc
Bâtiment F - 20167 Ajaccio
Commune de Mezzavia

Date de création : Le 1er août 2010

Pour 50 années avec un capital variable minimum de 1000 euros entièrement libéré.

Objet : Construction et rénovation M. Bataiosu-Ionescu Gheorghe, de sexe masculin, né le 06/04/1971 à "Graiova", Dolj (Roumanie), demeurant : Résidence de l'Aqueduc, Bât. F, Route de Calvi, 20167 Ajaccio, commune de Mezzavia, actionnaire à 50%.

Et : M. Pittigoi Stelian Galu, de sexe masculin, né le 04/08/1967 à "Graiova", Dolj (Roumanie), demeurant : Résidence de l'Aqueduc, Bât. F, Route de Calvi, 20167 Ajaccio, commune de Mezzavia, de nationalité Roumaine, actionnaire à 50%.

Et : M. Fira Daniel, de sexe masculin, né le 04/11/1978 à "Ors", Bais Jud, Olt (Roumanie), demeurant : Résidence de l'Aqueduc, Bât. F, Route de Calvi, 20167 Ajaccio, commune de Mezzavia, de nationalité Roumaine, (gérant non actionnaire).

35

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 août 2010, les associés de la "SCI CORTE", ont décidé du transfert du siège social à l'adresse suivante : **14, Cours Paoli, 20250 Corte.**

La gérance.

30

CALLIOPE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 23 Cours Général Leclerc
20000 Ajaccio (Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 31 août 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CALLIOPE
Siège : Ajaccio 20000 (Corse du Sud), 23, Cours Général Leclerc

Objet : La société a pour objet la gestion de titres et de participations, la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

Capital : 10.000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, entièrement libéré

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommée gérant de la société pour une durée illimitée, Mme Muriel Mamone épouse Melgrani, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), 23, Cours Général Leclerc

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

39

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2010, enregistré à la recette divisionnaire de Bastia le 17/08/2010, bordereau 2010/834, case n°6, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination sociale : "SICURANI"
Siège social : Santa Maria di Lota (20200), 12 "E Piane", Villa "Albertini"
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : L'acquisition d'un terrain, la construction sur ce ou ces terrains acquis ; ou sur le ou les terrains apportés, d'immeuble, la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits avant ou après l'achèvement et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civil de cet objet ; la société peut notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Capital : 300 euros

Apports en numéraire : 300 euros
Gérant : Mme Ursula Jeanne Sicurani, épouse de Monsieur Weber Benoît, demeurant (20200) Santa Maria di Lota, 12, "E Piane", Villa "Albertini".
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

29

SARL MONTEBELLO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623,00 euros
Siège : Porto - 20150 Ota
RCS Ajaccio : 381 385 293

Lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2010, les associés ont pris acte de la démission de M. Ceccaldi Léon, de ses fonctions de gérant à compter de cette assemblée et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée, Mlle Ceccaldi Dominique Française, demeurant, Porto, 20150 Ota.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

04

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : Monsieur Jean Michel, Toussaint BOURGEOIS, Ambulancier, et Madame Dominique, Marie LANFRANCHI, Ambulancière, son épouse, demeurant ensemble à LUCCIANA (20290), Immeuble Mariana Route de L'Aéroport. Nés savoir :

- Monsieur à BASTIA (20200), le 18 novembre 1965.
- Madame à BASTIA (20200), le 14 avril 1959. Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LUCCIANA (20290), le 19 août 1989 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial : Adoption du régime de séparation de biens.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Yves LEANDRI, notaire à BASTIA, le 29 juillet 2010.

Informations concernant l'opposition : Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Yves LEANDRI, notaire à BASTIA.

Pour avis et mention.
Me Yves LEANDRI, notaire.

23

"SCI JYL"

Capital 1500 euros
Siège : 9 Boulevard Paoli - 20200 Bastia
RCS Bastia : 523 432 417

Par AGE du 06 août 2010, il est décidé de transférer le siège social de la SCI JYL 9 BD PAOLI 20200 BASTIA pour l'adresse sise quartier Saint Antoine, Bt C résidence APOLLONIE, 20200 BASTIA, à compter du 06.08.2010. L'article quatre des statuts de la SCI est modifié. Le reste sans changement.

Le gérant.

11

SUD NETTOYAGE

Société par actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Carbuccia - 20133 Ucciani
330 639 527 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20 juillet 2010, l'actionnaire unique a décidé : de nommer Monsieur André Subrero demeurant A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio, en qualité de Président de la Société en remplacement de Monsieur Jean Charles Betti, démissionnaire et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts.
- de transférer le siège social de Carbuccia, 20133 Ucciani, au, A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

02

MANZAGOL ET COMPAGNIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Les Chênes - Valrose
20290 Borgo (Haute-Corse)
334 780 590 RCS Bastia

Au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 juin 2010, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Thierry HASSAN, domicilié à MARSEILLE (Bouches du Rhone) 122 rue du Commandant Rolland Le Valençay II, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que :
- Madame Colette WEIZMANN, domiciliée à MARSEILLE (Bouches du Rhone) 314 avenue du PRADO, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.
Mention faite au RCS de BASTIA

Pour avis, Le gérant

01

CARGESE SAGONE CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 7.500 euros
Siège Social : Rue du marché
20130 CARGESE
RCS Ajaccio : 481 131 761

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2010, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Mohsen SOLTANI, Demeurant à CARGESE (20130) - rue du Marché.

Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à rue du Marché, CARGESE (20130). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

24

L'ETOILE DES MERS

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social : Paesolu di Prunete
20221 Cervione
RCS Bastia 454 075 144

Aux termes d'une délibération en date du 03/08/2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Laurent AGOSTINI, demeurant Paesolu di Prunete 20221 CERVIONE, pour une durée illimitée. Les fonctions de Mme Gabrielle CARDI (épouse AGOSTINI) sont maintenues.

La Gérance,

36

Cabinet de Maître Chantal ISNARD-DE-CASALTA

Avocat - 39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

RECTIFICATIF sur avis de constitution de SCI paru dans le n° 6327 annonce légale n° 07

La dénomination sociale de la Société Civile Immobilière constituée par acte sous seing privé en date à Bastia du 28/07/2010 enregistré au pôle enregistrement de Bastia le 12/08/2010 bordereau n°2010/800 case n°5, est **A.M.C 2B** et non A.C.M. 2B.

Il convient donc de rectifier le précédent avis comme suit :

Dénomination sociale : A.M.C. 2B

12

SUD ASSAINISSEMENT

Société par actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège : Carbuccia - 20133 Ucciani
345 306 815 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20 juillet 2010, l'associé unique a décidé : de nommer Monsieur André Subrero demeurant A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio, en qualité de Président de la Société en remplacement de Monsieur Jean Charles Betti, démissionnaire et de modifier en conséquence l'article 27 des statuts.

- de transférer le siège social de Carbuccia, 20133 Ucciani, au, A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

09

OLD WEST GUN'S

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9000 euros
Siège : Lotissement Cala di Mare
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia : N°434 865 705

D'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 juin 2010, il résulte que : La date de clôture de l'exercice est dorénavant fixée au 31 décembre. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention :

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année

Nouvelle mention :

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception l'exercice commencé le 1er juillet 2009 clôturera le 31 décembre 2010, avec une durée exceptionnelle de 18 mois.
Mention sera faite au RCS Bastia

08

G.F.B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500,00 euros
Siège : Marine de Sisco - 20233 Sisco
RCS Bastia : 519 731 525

Suivant délibération en date du 26 août 2010, les associés réunis en assemblées générale extraordinaire après avoir entendu le rapport de Monsieur Gabbiani Fabrice, liquidateur de la société ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le liquidateur,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

13

Par jugement en date du 24/08/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Dominici Stéphane
Route de Ghisoni - Cardiciosa
20240 Ghisonaccia

Activité : Boulangerie
Non inscrit au RCS Bastia

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

14

Par jugement en date du 24/08/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Dominici Jean Paul
Route de Poggio di Nazza
San Damiano - 20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Boulangerie
Non inscrit au RCS Bastia

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

15

Par jugement en date du 24/08/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Dominici Angélique
Route de Ghisoni - Cardiciosa
20240 Ghisonaccia

Activité : Boulangerie
Non inscrit au RCS Bastia

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

49

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 04 mai 2010, enregistré à Ajaccio RD le 17 mai 2010, bordereau n°2010/352, case n°1, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "BERTOLINAI"

Capital : 1000 euros en numéraire

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), La Rocade, Bât.A, 1 Avenue Maréchal Lyautey

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction ; la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société, le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ; et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Gérant : Monsieur Bernard Ageron, demeurant Alata (Corse du Sud), Chemin de Ranucchetto

Agrement : Les statuts stipulent sous certaines conditions, des clauses d'agrément en cas de cession de parts

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

28

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1 - Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de PERI

2 - Procédure de passation : procédure adaptée ouverte conformément aux articles 26- I, 28 et 74-II du code des marchés publics 2009.

3 - Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment communal polyvalent « A CASA CULTURALI »

- L'opération consiste en la construction d'un bâtiment d'une superficie de 200 m² de surface utile comprenant :

- une salle polyvalente médiathèque, bibliothèque pouvant accueillir environ 80 personnes assises lors de conférences et représentations avec un espace enfants

- Un bureau

- Une cuisine

- Des espaces sanitaires et techniques

- Une aire de stationnement

Le projet devra s'intégrer dans une démarche de haute qualité environnementale. L'équipe de maîtrise d'œuvre devra s'attacher à répondre à ces objectifs aux différents stades de l'opération des études jusqu'à la livraison.

4- Montant estimé des travaux : 300 000 euros HT

5- Contenu de la mission confiée : Mission de base Loi MOP avec EXE et OPC

6 - Composition de l'équipe candidate :

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente seul ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous traitants des compétences suivantes : architecture, ingénierie notamment structure et fluides, économie du bâtiment, acoustique

7 - Contenu du dossier de candidature

- lettre de candidature DC4

- Déclaration du candidat DC5 (formulaires disponibles sur le site du minefi.)

- Le candidat pourra remettre l'imprimé DC7 ou les attestations fiscales et sociales, s'il ne les produit pas le candidat retenu disposera d'un délai de 7 jours calendaires pour les fournir.

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

- un dossier d'œuvre permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats comportant une liste de références générales et une sélection de 5 références illustrées en matière de projets et ou de réalisations de nature similaire indiquant le montant, la date et le destinataire

8 - Critères de sélection des candidats : références professionnelles, moyens, qualités et capacités techniques et financières du candidat.

9 - Jugement des offres :

- Valeur technique 60 % appréciée au regard d'une note de motivation dans laquelle le candidat expose les raisons de l'intérêt qu'il porte au projet, la méthodologie et l'organisation notamment les moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation de l'opération.

- Prix 40 %

10 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : le vendredi 17 septembre à 11h00

Adresse à laquelle elles doivent être transmises :

Monsieur le Maire de PERI - Mairie de PERI - 20167 PERI

11 - Dossier de consultation à retirer et Renseignements complémentaires :

Mairie de Peri tél 04 95 25 63 53 FAX : 04 95 28 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : le lundi 30 août 2010

41

COMMUNE DE SISCO

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Sisco 20233 SISCO - TEL. 04.95.35.20.01 - TELECOPIE. 04.95.35.26.42
EMAIL. mairie.sisco@wanadoo.fr.

OBJET DU MARCHÉ : VOIRIE COMMUNALE :

1/ Route à l'intérieur du hameau de Saint Antoine : mise en forme de la chaussée et réalisation de 120 m² d'enrobé.

2/ Route à l'intérieur du hameau de Moline : mise en forme de la chaussée et réalisation de 310 m² d'enrobé.

3/ route de la Mortola : Mise en forme de la chaussée et réalisation de 470 m² d'enrobé. Prévoir chargeur et camion ne dépassant pas 10 tonnes en charge. Travaux à réaliser avant fin septembre 2010.

MODE DE PASSATION : Marché à procédure adaptée (article 28 du CMP).

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 16 septembre 2010 à 12 heures.

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE EXPEDIEES :

Mairie de Sisco 20233 SISCO.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 1er septembre 2010.

Le Maire,

51

SIVOM DE LA MARANA

Identification de l'organisme qui passe le marché : SIVOM de la Marana - Route de l'Aéroport - BP 027 - 20290 Lucciana

Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application de l'art.28 du CMP

Objet du marché : Fourniture de pièces pour les commandes de vannes biofiltre de marque KSB

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- Offre technique - Prix global de la prestation

Renseignements complémentaires : SIVOM DE LA MARANA - Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana - Tél : 04 95 58 40 40 - Fax : 04 95 58 40 49

Adresse à laquelle les dossiers de consultation peuvent être retirés : SIVOM DE LA MARANA - Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana - Tél : 04 95 58 40 40 - Fax : 04 95 58 40 49

Date limite de réception des offres : Vendredi 24 septembre 2010

Date d'envoi de l'avis à la publication : Jeudi 2 septembre 2010

52

**FRANCOIS GRIMALDI
PAULIN SANTONI**

Notaires Associés
Zone Industrielle de Migliacciuru
Boite Postale 44
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

PAR la société dénommée CAISA / la société dénommée AL

Suivant acte reçu par : Maître Paulin SANTONI, Notaire associé titulaire d'un office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO le 23 août 2010 enregistré à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 27 août 2010 bordereau N° 2010/871 Case N° 1

La Société dénommée CAISA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 53.357,16 euros ayant son siège social à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) 9, rue Général de Gaulle identifiée sous le numéro SIREN 432118842 RCS Ajaccio.

A CEDE A :

La Société dénommée AL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros ayant son siège social à BASTIA, (Haute-Corse) 38 Boulevard Paoli identifiée sous le numéro SIREN 380432997 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de BIJOUTERIE HORLOGERIE connu sous le nom de **BIBUS OR** situé et exploité à PORTO VECCHIO Corse du sud Rue du général de Gaulle N° 9 et tous les éléments corporels et incorporels y attachés notamment pour le temps qui en reste à courir le droit au bail des locaux où s'exploite ledit fonds et pour lequel fonds le vendeur est immatriculé au registre du commerce d'AJACCIO 2000 B 194 SIREN 432 118 842 et sous le numéro SIRET 432 118 842 00017.

Prix : CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (145.500,00 euros)

- aux éléments corporels pour VINGT QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (24.500,00 euros).

Propriété immédiate au jour de l'acte
Entrée en jouissance à compter rétroactivement du 01 avril 2010.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Ajaccio en l'Etude de Maître Spadoni Notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la Loi au BODACC a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique
Signé Paulin SANTONI
Notaire.

55

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

CAP SANTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 318.000,00 euros
Siège social : Polyclinique MAYMARD
Chemin de l'Usine à Gaz - 20200 Bastia
RCS Bastia 434 400 263

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Lizy Marie Louise Maynard, et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Paul Louis Jean Orabona, demeurant, 4, rue Salvatore Viale, 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance.

Mémorial Camille Pietri

L'A.J. Biguglia s'impose

Face à l'A.S. Nebbiu Conca d'Oro 3 a 1

La finale du trophée Camille Pietri qui mettait en présence les Bigugliais face à leurs rivaux de l'AS Nebbiu Conca d'Oro a été passionnante sur le stade Paul Tamburini.



Michael Lucciani reçoit le trophée des mains de la famille Pietri

Sous une chaleur accablante malgré une prestation nocturne, les deux formations ont montré par moments de belles dispositions qu'appréciait une poignée de spectateurs venus assister à cette finale jouée dans un bon esprit.

Les locaux démarraient pied au plancher et le jeune **Julien Angelini**, bien servi sur une ouverture de **Marchi**, ouvrait le score d'un tir croisé qui surprenait le gardien **Massoni** (10^{ème}).

Poursuivant leur domination, les protégés du nouvel entraîneur **Paul Squaglia**, déjà bien affûtés, doubleront la mise par **Kevin Lucciani** qui exploitait de belle façon un centre de **Marchi** 2/0.

Les joueurs de la **Conca d'Oru** tentaient de réagir, mais ils étaient à nouveau surpris par **Michael Lucciani**, lequel des 30 mètres

lobait superbement le gardien **Massoni** avancé.

C'était le score à la mi-temps

A la reprise, les visiteurs, remaniés par l'entraîneur **Xavier Prouvent**, retrouvaient leurs esprits et **Murati** (53^{ème}) entrait dans la surface, s'approchait du gardien **Ardile** mais tirait à côté.

Ce n'était que partie remise car ce même **Murati**, bousculé par un défenseur, obtenait un penalty que le gardien **Ardile** parvenait à repousser mais **Canosi**, bien placé, réduisait la marque 3/1.

Le match était relancé et **Murati**, à la lutte avec un défenseur local, était malheureux en tirant sur le poteau d'**Ardile** (60^{ème}).

Les gars du **Nebbiu** poursuivaient leur domination et bouscullaient les **Bigugliais** qui

avaient beaucoup de peine à contenir leurs rivaux. **Ardile** restait très attentif et évitait le pire.

Dans les dernières minutes, les visiteurs se montraient maladroits en ne parvenant pas à exploiter deux belles opportunités qui auraient pu relancer le match. Les locaux s'imposaient 3 buts à 1 au terme d'une rencontre jouée dans un bon esprit.

Le **Mémorial** du regretté **Camille Pietri** était remis au Capitaine de l'**AJ Biguglia** par son frère **Raymond Pietri**, accompagné de son neveu **Jean-Luc Pietri** tous deux émus, remerciant les amis qui étaient venus les soutenir dans cette épreuve.

Pour clôturer cette soirée dans la convivialité un buffet a été servi aux joueurs et spectateurs unis dans la peine, entourant l'ami **Raymond** qui a fait preuve durant cette manifestation d'un grand courage.

Les équipes

AJ. BIGUGLIA : Gringourt, Micaleff, Tassy, Sarte, Giordani, Pastinelli, M. Lucciani, Marchi, K. Lucciani, Angelini, Bovadelli, Patacchini, Ardile, Squaglia, Carta, Sisco.

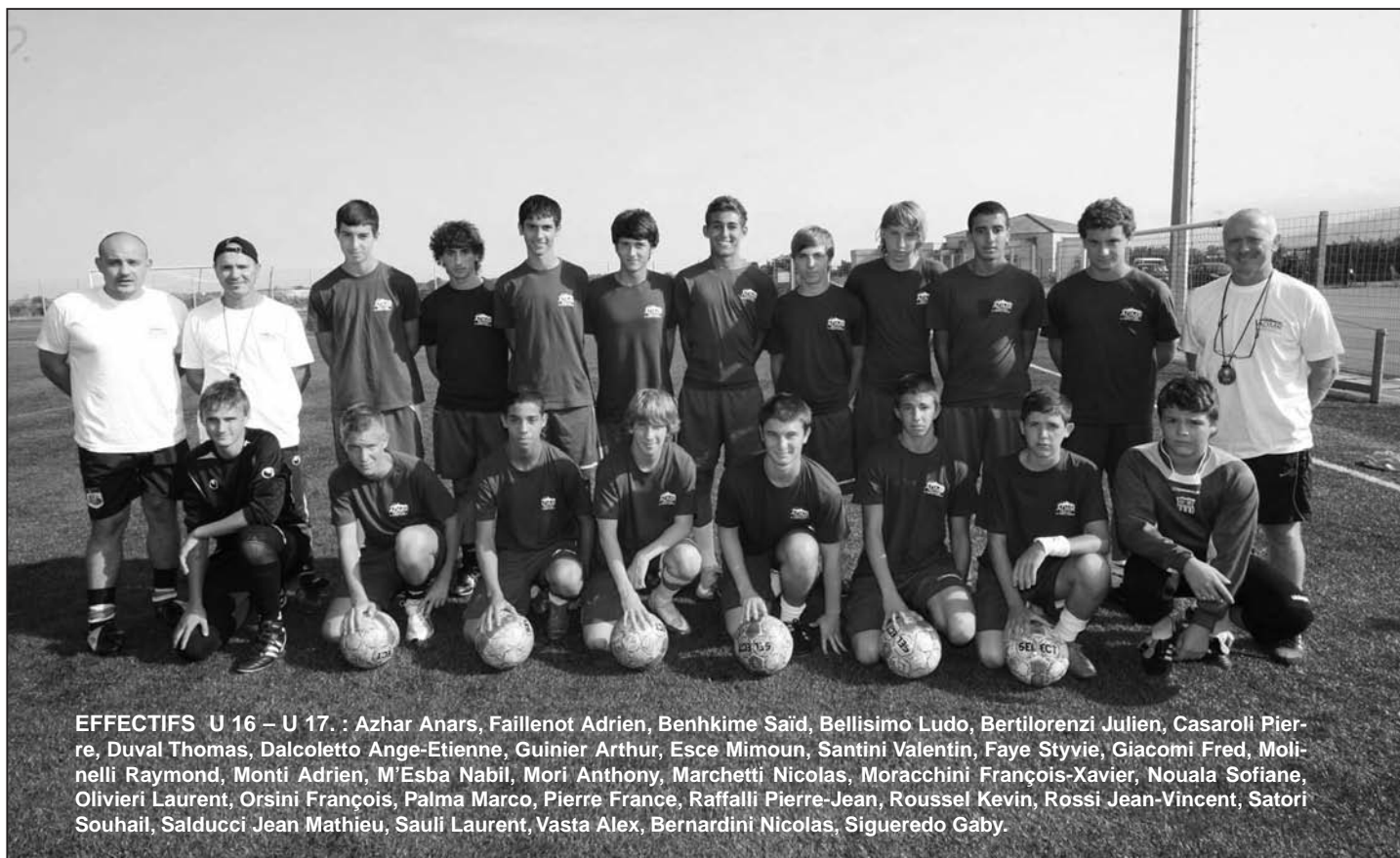
AS NEBBIU : Massoni, MC Murati, Belaïch, Graziani, Berghoune, Ugolini, Patrone, Micaleff, Canosi, Quilici, A. Murati, Airola, Bayardo, Capone, M. Galéazzi, S. Galéazzi, Saïdi, Orsini.



Les joueurs de l'A.J. Biguglia et de l'A.S. Nebbiu Conca d'Oro réunis pour cette édition 2010

U 17 Nationaux

Une rude épreuve pour l'A.J.B



EFFECTIFS U 16 – U 17. : Azhar Anars, Faillenot Adrien, Benhkime Saïd, Bellissimo Ludo, Bertilorenzi Julien, Casaroli Pierre, Duval Thomas, Dalcoletto Ange-Etienne, Guinier Arthur, Esce Mimoun, Santini Valentin, Faye Styvie, Giacomi Fred, Molinelli Raymond, Monti Adrien, M'Esba Nabil, Mori Anthony, Marchetti Nicolas, Moracchini François-Xavier, Nouala Sofiane, Olivieri Laurent, Orsini François, Palma Marco, Pierre France, Raffalli Pierre-Jean, Roussel Kevin, Rossi Jean-Vincent, Satori Souhail, Salducci Jean Mathieu, Sauli Laurent, Vasta Alex, Bernardini Nicolas, Sigueredo Gaby.

Après avoir fait partie de la catégorie des 18 ans, il y a déjà quelques saisons, les U 14, les joueurs U 17 de l'AJ Biguglia, s'apprêtent à franchir à nouveau le pas sur la scène nationale.

Deuxièmes du dernier championnat régional derrière le **SC Bastia**, les jeunes joueurs bigugliais dirigés par l'entraîneur **José Casanova**, assisté de **Pascal Casanova** (adjoint) et **Pierre Antoniotti** (entraîneur des gardiens), s'apprêtent à participer au championnat **U 17 national**. Une longue et redoutable compétition qui les mènera déjà dès samedi 5 Septembre à **Aurillac**.

Une saison qui s'annonce très difficile, voire ardue, même si l'objectif à obtenir est le maintien. "De toute façon, cette année ne sera que du bonus que les garçons vont ten-

ter d'arracher", précisait **José Casanova**. Et de souligner : "Il ne s'agit pas de rêver, mais d'être réaliste, même si au niveau du travail tous les enfants s'appliquent à travailler sérieusement pour progresser. Il est vrai également que les installations du complexe Paul Tamburini sont remarquables et cela nous permettra de mettre les enfants dans les meilleures conditions et de les faire travailler avec passion."

Première sortie à Aurillac

Pour cette première sortie à **Aurillac**, samedi 5 Septembre à 17 heures, les **Bigugliais** se mesureront à un groupe qu'ils devront prendre très au sérieux, car ils défendront leur ville mais aussi et surtout leur région. Les garçons devront donc se motiver et se montrer vaillants car le niveau s'annonce très élevé. Il faudra que tout un chacun s'accroche et fasse le nécessaire pour tenir la route.

Et si tous doivent rester lucides, on veut bien croire à un résultat favorable avant d'aller affronter l'ogre monégasque la semaine suivante.

Alors pourquoi ne pas rêver un peu !

Le Bureau

Entraîneur général : Jean-Claude Perfetti

Division d'Honneur : Paul Squaglia

Promotion Honneur B : Christian Pieri

U 19 : Ange Algara

U 17 National : Joseph Casanova

U 15 Excellence : Michel Benazzi

U 15 Honneur : André Baccarelli

U 13 Excellence : Jean-Vitus Luciani

U 13 Honneur : Cédric Pelé

U 13 Honneur : Léo Myrtil

U 11 : Christian Sarte, Antoine Bonavita

U 9 : Mikael Luciani, Didier Tassy, Michel

Micaleff

Responsable jeunes : Joseph Casanova (U 19 à U 9).

Responsable gardiens de but : Pierre Antoniotti, Cédric Pelé.

Responsable Seniors : Antoine Marchioni.

8^{ème} Tournoi International des Jeunes du Gallia Club de Lucciana

L'Olympique Lyonnais

Ce 8^{ème} Tournoi international de jeunes du Gallia Club de Lucciana a connu un grand succès populaire sur le magnifique complexe sportif Charles Galletti.

Pendant trois jours et malgré la très forte chaleur qui accablait tous les acteurs les rencontres ont été suivies avec passion par un public en extase.

Il est vrai que cette compétition était rehaussée par la venue des équipes de haut niveau telles que l'**Olympique Lyonnais**, l'**Olympique de Marseille**, l'**OGC Nice**, l'**AS Monaco**, l'**AS Cannes**, mais également l'**Etoile Rouge de Belgrade**, la **Sampdoria de Gênes**, et **Livorno Calcio**. Un plateau grandiose qui a réjoui les responsables du **Gallia** et leur sympathique président **Pierre-Joseph Santini**.

Et ce tournoi mettait d'entrée de jeu les jeunes régionaux qui surprenaient agréablement avec tout d'abord le **Gallia Lucciana** qui se qualifiait pour entrer dans le groupe de **U 15 Elite**. Il en était de même pour les jeunes **Ghisonacciais** qui s'imposaient en **U 13** ainsi que le **GFCBL** en **U 11**. **Ghisonaccia** battait la **Pieve de Lota** 1 à 0 et le **GFCBL** écrasait son rival de la **Casinca** 7 à 1. Cela ne pouvait mieux commencer.



Olympique Lyonnais vainqueur en U 15

LES FINALES ÉLITE

CATEGORIE U 11

A.S Cannes 4 - EFB 2

Les jeunes pousses ascéistes débutaient à toute allure et dominaient les **Filantistes** qui se trouvaient menés à la mi-temps 4 buts à 0. Puis **Grahovac** et **Mendoga** assuraient le succès. Néanmoins les **Filantistes** se ressaisissaient en seconde mi-temps et **Calizi** inscrivait à son tour deux jolis buts mais c'était trop tard.

AS Cannes : Conlers - Jarus - Medouri - Agbolossou - Arin - Chiha - Mendoga - Grahovac - Bel.

Educateur : Didier Amoretti.

EFB : Gordavo - Aiello - Delaloy - Frangini - Folacci - Roncaglia - Calizi - Gambini - Rinaldi - Romanacce - Khelifi

Educateur : Eric Mollard.



L'A.C. Ajaccio vainqueur en U 13

s époustouflant



ur en U15 Elite

CATÉGORIE U 15

Lyon 5 Cannes 0

Grandiose partie des jeunes Lyonnais qui ont réalisé un match époustouflant face aux jeunes **Cannois** complètement dépassés par les événements.

Les **Lyonnais** ont plu au public qui les a ovationnés et le score est lourd pour les **Cannois** qui avaient réussi à leur tenir tête en première période, **Le Franc** ouvrant la marque.

En seconde période **Barsehian** se jouait du gardien **Hardy** et doublait la mise tandis que **Le Franc**, encore lui, d'un tir croisé aggravait la marque. **Hortwitz** scoraît à son tour et **Oueslati** clôturait la marque.

Un succès qui voyait les **Lyonnais** s'octroyer le **Challenge Mémorial Jean-François Filippi** remis par l'épouse du regretté président accompagnée de ses enfants sous les applaudissements d'un public chaleureux et enthousiaste.

Olympique Lyonnais : Bois - Josserand - Gourisse - Mboumbouni - Mutombo - D'Arpino - Perrin - Bossoy - Barseghian - Kalulu Kyatengwa - Le Franc - Nzongo Dialungana - Hortwitz - Haouache - Oueslati - Grange - Puvilland - Boisson Debon.

Educateurs : Fréchet Joël - Robesson Robert - Rinaudeau Alain.

AS Cannes : Hardy - Daure - Fenech - Guellab - Escanez - Armaroli - Da Cunha - Lorenzi - Dazun - Patane - Bonetto - Leonardi - Lisa - Stephan - Boudiaf - Charreton

Educateurs : Bertrand Jonathan - Daure Jean-Pierre.

Une grande journée qui a séduit tout le monde y compris les organisateurs qui s'apprentent déjà à préparer le 9^{ème} tournoi l'an prochain sur ce magnifique complexe sportif de **Lucciana**.

Bravo à tous.

CATÉGORIE U 13

ACA 4 EFB 0

Superbe production des jeunes **Ascéistes** qui ont réussi un match superbe face à une équipe filantiste courageuse mais manquant de réalisme. **Libbra** ouvrait la marque, puis **Seatelli** doublait la mise avant qu'**Hizaoui** n'aggrave et que **Moquet** ne clôture cette belle victoire.

ACA : Sayad - Hizaoui - Fanucci - Tomi Gorewdiawe - Seatelli - Hizaoui - Libbra - Moquet - Benedetti - Anziani
Educateurs : Toussaint Sacla et Fabrice Betti.

EFB : Albertini - Mollard - Zanetti - Garça - Tramini - Costa - Emmanuelli - Tricky - Pastinelli - Paez - Boy - Bau-dino.

Educateur : Marfisi Baptiste.



L'A.S.Cannes Finales en U 15

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 1. **Cœur** : Une envie subite d'isolement s'empare de vous. Essayez de prendre un peu de recul pour réfléchir calmement. **Affaires** : On pourrait vous demander de voyager à l'étranger. Il ne faudrait pas refuser une telle opportunité. **Santé** : Essayez de ménager votre foie.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous culpabilisez beaucoup pour pas grand chose. Soyez plus détendu dans vos relations avec les autres. **Affaires** : Un peu de bon sens vous aidera à solutionner un problème. C'est l'évidence qui va vous sauter aux yeux. **Santé** : Un peu de nervosité.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 3. **Cœur** : Pourquoi ne pas organiser un petit voyage-éclair à deux ? Votre partenaire apprécierait beaucoup l'initiative. **Affaires** : Rien de bien particulier à signaler. Les affaires sont bonnes, et elles suivent normalement leur cours. **Santé** : Une forme équilibrée.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous avez un trop-plein d'affection à donner. Attention toutefois à ne pas étouffer votre partenaire. **Affaires** : Ménagez-vous des temps de repos dans votre emploi du temps. Vous n'en serez que plus en forme pour travailler. **Santé** : Une fatigue latente.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous avez l'impression de marcher sur des œufs. Le climat est un peu tendu, mais sans trop savoir pourquoi. **Affaires** : Des détails semblent vous échapper. Demandez de l'aide, vous arriverez plus vite à une solution. **Santé** : Vos jambes sont lourdes.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous pensez avoir été trahi par une personne proche. Parlez-en franchement, il y a peut-être une mauvaise interprétation. **Affaires** : On vous propose un nouveau produit. Étudiez-le bien avant de l'accepter dans votre gamme. **Santé** : Évitez le café.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 0. **Cœur** : La vie est belle, vous en avez fait votre credo. Cela vous permet de rester confiant en l'avenir et bien avec votre entourage. **Affaires** : Une remarque d'un supérieur vous irrite. Rongez votre frein, vous aurez une autre occasion. **Santé** : Mal de tête.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Votre façon de voir les choses est très particulière. Votre partenaire a un peu de mal à vous suivre. **Affaires** : Établissez clairement un budget mensuel. Il vous servira de guide, et sera un précieux support. **Santé** : Évitez de manger trop gras.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous aimez vous retrouver entouré d'amis. Les sorties en groupe sont vos meilleurs moments de détente. **Affaires** : Réorganisez complètement votre poste de travail. Il y a beaucoup de temps et de confort à gagner. **Santé** : Tout va très bien.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

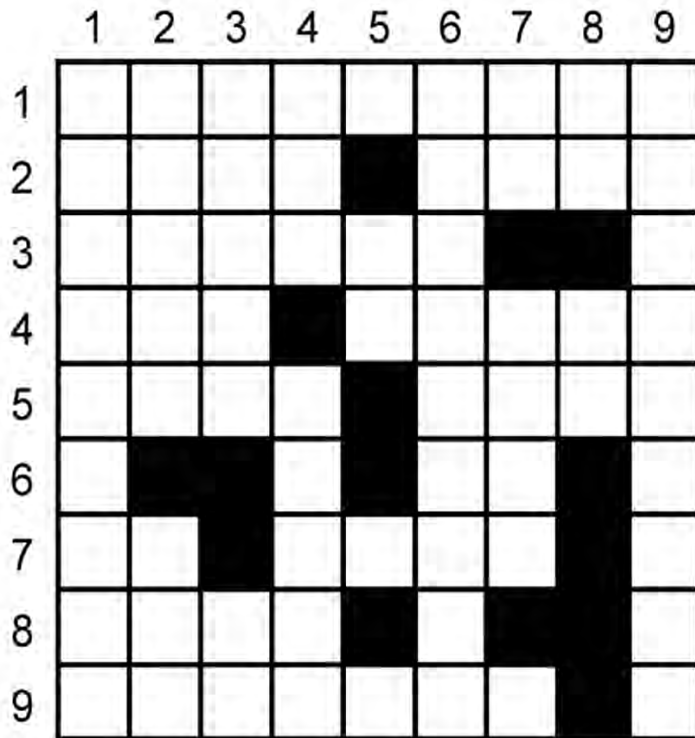
Chiffre : 8. **Cœur** : Vous pensez encore à une personne de votre passé. Il faut faire le maximum pour oublier, sans cela, vous ne pourrez plus avancer. **Affaires** : Des imprévus vous bloquent. Ne vous énervez pas, cela s'arrangera. **Santé** : Évitez tabac et alcool.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 3. **Cœur** : Pensez à avoir de petites attentions pour votre partenaire. C'est ainsi que vous renforcerez les liens qui vous unissent. **Affaires** : Vous approchez d'une solution. Il est plus que probable que votre projet arrive à terme. **Santé** : Mangez des fruits.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez envie de vous dépasser pour votre partenaire. C'est grâce à l'amour qui vous lie que vous vous sentez bien. **Affaires** : Consultez plus souvent vos archives. Les expériences du passé sont rarement inutiles. **Santé** : Pensez à voir votre dentiste.

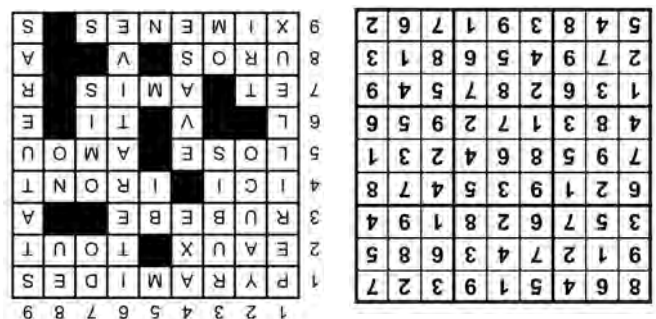
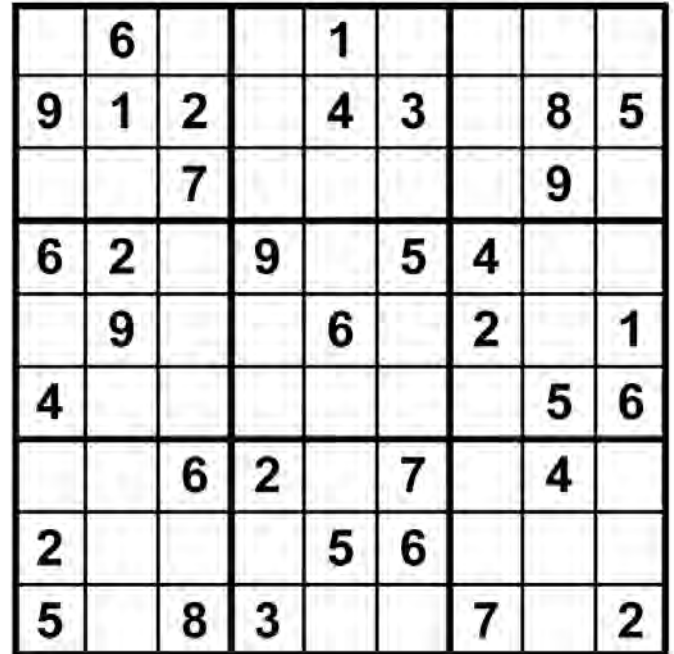


Horizontalement

1. Sépultures égyptiennes.
2. Nous tombent parfois du ciel. - Ensemble.
3. Rebelle.
4. Adverbe. - Convieront.
5. Pierre plate micacée et schisteuse. - Amour imparfait.
6. Titane.
7. Lien. - Bien plus que des copains.
8. Indiens de Bolivie.
9. Cardinal espagnol mort en 1247.

Verticalement

1. Risqué.
2. Ville de Porto-Rico. - Classement.
3. Pierre précieuse. - Au cœur du home.
4. Centre. - Large.
5. Préfixe.
6. Répétée plusieurs fois.
7. Dans la gamme. - Oubliés.
8. Possédé. - Refus anglais.
9. Délibéreras.



MOSAÏQUE

PAR MARIUS MURACCIOLI



● ODE A LA VIE ET A L'AMOUR

Paul Tomei, titi bastiais de la **Citadelle**, a quitté la **Corse** pour s'installer avec sa famille à **Nîmes**. Il s'attriste souvent quand il voit un tombeau où gît un jeune garçon ou une jeune fille fauchés à la fleur de l'âge. On le comprend mieux en lisant son ouvrage **«Deux Adorables Fleurs : Sylvette et Vanina»** aux **éditions Bénévent**. Le destin de **Sylvette** «véritable fleur des champs de Provence» fut tragique et cruel. **Vanina** «frêle rose dans le quartier mythique d'El Biar, à Alger», allait aussi périr, fauchée comme un fétu de paille. Un livre inspiré de faits réels qui ont jalonné la vie de l'auteur, une ode à la vie et à l'amour.

● AMOUR ET TENTATION

Peut-on parler d'ode à l'amour ? Le comte **Thaddée Paz**, personnage central du texte **«La Fausse Maîtresse»**, extrait d'**«Une fille d'Eve»** d'**Honoré de Balzac**, va jusqu'à la sublimation d'une femme, celle de son meilleur ami, mais il n'a pas d'autre solution que de s'inventer une maîtresse pour ne pas succomber à la tentation. *«La journée avait été rude pour lui. Voici pourquoi. Thaddée eut dans le cœur un terrible mouvement le jour où, conduit par Adam aux Italiens pour la juger, il avait vu mademoiselle du Rouvre ; puis quand il la revit à la mairie et à Saint-Thomas-d'Aquin, il reconnut en elle cette femme que tout homme doit aimer exclusivement.»*

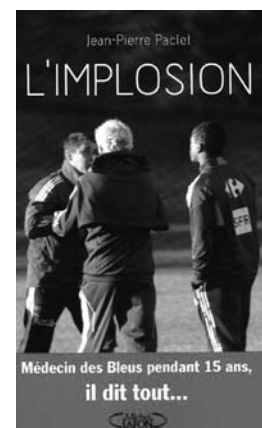


● LES COQUELICOTS

Le vol, au **musée du Caire**, du **«Vase aux coquelicots»** de **Van Gogh**, tout aussi préjudiciable qu'il soit, me suggère une envie, celle de vous amener à lire certains ouvrages de l'artiste - peintre dont le catalogue essentiel ne compte pas moins de 200 œuvres. Dans son livre-biographie, **«Van Gogh»**, aux **éditions du «Chêne»**, **Pascal Bonafoux** évoque *«la lucidité et la lumière»* : *«Le scalpel merdeux d'un médecin ne peut pas continuer à triturer indéfiniment dans ce qui fait le génie d'un grand peintre... La grande chose avec Vincent est un récit de doutes, de mécomptes, d'échecs, de misère, de solitude, d'exil, de blennorragie, et de crises...»*. Pour **Ingo F. Walther**, dans une biographie aux **éditions Taschen**, *«La vie de Van Gogh fut un échec complet. En tout ce qui constituait à l'époque l'essentiel pour son entourage, il sembla démissionner : incapable de fonder un foyer, ni même pourvoir à ses propres moyens d'existence... Mais l'âme du peintre allait, à sa manière, imposer ses principes au chaos de la réalité. Son art devint source d'ordre, dans un monde et face à un monde avec lequel il ne s'accordait manifestement pas... L'art devait être le moyen de faire sien ce monde si hostile.»*

● EN REMETTRE UNE COUCHE

Le docteur **Jean-Pierre Paquet** en remet une couche avec son livre **«L'implosion»** en référence au comportement ignominieux des joueurs de l'**équipe de France en Afrique du sud**. Il nous révèle certaines turpitudes que l'on n'ose même pas imaginer de la part de footballeurs professionnels dont la vocation n'est pas seulement de s'enrichir indécentement, mais aussi et surtout de constituer un bel exemple pour tous ces jeunes dont la passion est de jouer balle au pied. A leur tête, celui sur lequel la **France** entière a, avec raison, jeté l'opprobre : le sélectionneur. **Jean-Pierre Paquet** parle d'un imposteur ! Est-ce vraiment une révélation ? Imposteur, **Domenech** l'est depuis le jour où il s'est inventé le rôle d'éducateur de football.



A Settimana

36^{ème} semaine de l'année

du 3 au 9 septembre 2010

Les fêtes : le 3, Grégoire - le 4, Rosalie - le 5, Raïssa - le 6, Bertrand - le 7, Reine - le 8, Nativité de la Vierge Marie, Adrien - le 9, Alain.

36^{esima} settimana di l'annu

da u 3 a u 9 settembre 2010

E feste : u 3, Gregoriu, Magnu - u 4, Rusalìa - u 5, Raïssa - u 6, Eva - u 7, REGina. Clodoaldu - u 8, A Natività di A Madonna - u 9, Alanu. Seraffina.

L'info insolite

Un marché en plein essor

Actuellement, des milliers de personnes se rendent dans les pays de l'Est, en Inde ou encore en Afrique du Nord à des fins médicales. Ces eldorados de la santé proposent en effet des interventions en tous genres à des prix imbattables. Une étude de Deloitte révèle que le tourisme médical représentait déjà 4% du tourisme mondial en 2008 (46 milliards d'euros). Et on estime que d'ici 2015, 20 millions de personnes pourraient se rendre à l'étranger pour des opérations de toutes sortes. Rien qu'en Inde, on évalue le marché du tourisme médical à près de deux milliards en 2012.

La technologie... ce progrès !

L'Ofcom, le régulateur britannique du secteur des nouvelles technologies, révèle que les Britanniques, entre télévision, radio, Internet, mobiles et autres gadgets, consacrent désormais 7 heures par jour, soit l'équivalent de 45% de leur temps d'éveil, à utiliser ces appareils.

Sans emploi

Selon un rapport de l'Organisation internationale du travail, 81,2 millions de jeunes en âge de travailler, à travers le monde, devraient se trouver sans emploi à la fin de cette année 2010. Un taux de sans emploi, de cette catégorie d'âge, qui atteindrait ainsi un niveau record depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Troublant !

Chez de nombreux héroïnomes africains, pour lesquels l'héroïne est vendue à des prix inabornables, on observe de nouvelles pratiques. Ainsi, une de celles-ci consiste à demander à un ami, qui vient de prendre une

dose, de se ponctionner une seringue de sang qu'il pourra ensuite s'injecter !

La nouvelle obsession

Rester mince est devenu l'obsession de tous. Selon un sondage Harris Interactive pour le magazine Top Santé, huit femmes sur dix avouent surveiller leur alimentation pour mincir. Mais si ce sondage ne concerne que les femmes, «rester mince» est aussi à présent une véritable obsession chez les hommes, les adolescents, les seniors. On n'a plus honte de parler régime, on ne se cache plus, et pour cause sans doute. Ces douze dernières années, les Français ont grossi en moyenne de 3,1 kg. Et si 31,9% de la population est en surpoids, 14,5% est frappée d'obésité.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 4 septembre 2006**, selon un rapport de l'Université de Syracuse, trois quarts des suspects, arrêtés par les services du gouvernement des États-Unis dans les cinq ans qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, n'avaient pas été traduits en justice faute de preuves. Soit plus de 5.000 personnes.

► **Le 5 septembre 1954**, de Hanoi, on apprenait que le Viêt-Minh avait libéré le général français de Castries, défenseur de Dien Bien Phu, ainsi que de nombreux officiers supérieurs.

► **Le 6 septembre 1944**, l'Allemagne lançait sa première fusée V-2 sur Londres. 4.000 engins de ce type allaient être construits pour être lancés vers l'Angleterre.

► **Le 7 septembre 1953**, Nikita Khrouchtchev succédait à Staline à la tête de l'Union soviétique.

► **Le 8 septembre 1967**, par référendum, les habitants de Gibraltar se prononçaient pour le maintien des liens avec le Royaume-Uni.

VAGABONDAGE

GAULT ! Un nom prédestiné pour le chroniqueur Gastronomique que je suis, même si c'est sur un autre hebdomadaire, because « Gault et Millau » ... J'ai eu le plaisir de rencontrer Pascal Gault chez l'ami Michel Ienco, dans son superbe Hôtel «LA ROYA» à St Florent et ai rarement vu quelqu'un aussi amoureux, tout autant que sa charmante épouse, de notre île au point d'avoir fait immatriculer « 2B » et flanqué d'une Tête de Maure sa voiture. Attrait magique d'une Corse aux eaux vertes et pures se reflétant dans un ciel azur !

Il s'appelle Jean-Claude. Il y a plus de 50 ans, il jouait sur la Place de Munticellu avec "Jojo" Martini, l'actuel patron de « A PASTURELLA ».

Ils avaient 9 ans. La Balagne était devenue « SA » patrie et il y a 30 ans, il y construisit « SA » maison face à ce site merveilleux d'Algajola et, pour ce, fit appel à ses amis le regretté Charles Montineri et Dumè « Frisé ».

Il y a quelques jours, pour fêter cet événement trentenaire, il convia ses amis à une soirée dinatoire. L'horizon flamboyant fut aussi son invité, tandis qu'un phare de La Revelatta balayait Calvi et sa mer émeraude. Soirée amicale forgée de souvenirs.

Bon anniversaire à Jean-Claude et sa charmante épouse, Martine.

J'aime cette réflexion, dans une lettre de Vincent Van Gogh : « Je suis en train de peindre avec l'entrain d'un Marseillais mangeant la bouillabaisse, ce qui n'étonne pas lorsqu'il s'agit de peindre de grands tournesols. »

C'est presque un compromis entre une « macagna » et une « cacciata ».

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Settembrinu di Tavagna

XVII^e édition

En seize ans d'existence, le festival Settembrinu s'est attaché à rendre hommage à la diversité du chant du monde, suscitant rencontres et créations et permettant la présentation d'œuvres nouvelles et d'expressions musicales rarement entendues... Des graines de voix ou des voix confirmées.

Sur son chemin, il a intégré **Cartoons in Tavagna**, festival international du dessin de presse et d'humour. Tout dernièrement la **Tavagna**, berceau de **Settembrinu**, élargie à deux autres villages de la **Costa Verde (Sant'Andria di u Cotone et Santa Maria Poghju)**, a vécu sa XVII^e édition, invitant durant cinq jours de fin d'été à suivre, dans une promenade musicale, une dizaine de concerts, quatre-vingt artistes, des expositions, comme autant de défis scénographiques qui ont contribué à donner au territoire de la **Costa Verde** un équilibre précieux entre le culturel et l'activité économique qui s'y développe.

Francis Marcantei, président du **Tavagna Club**, organisateur de l'événement, en connaît la valeur : «*Notre festival, Settembrinu di Tavagna, est une histoire passionnée entre le charme magique et mystérieux de nos lieux et le chant que chacun porte en soi et nous souhaitons, avec le public, conforter une qualité de partage et de dialogue, faire qu'il trouve, le temps d'une soirée ou de plusieurs, un espace où la découverte des spectacles et des aires qui les accueillent reste un plaisir de l'intelligence, une joie de l'esprit, une source de surprises*».

Quand ruelles et placettes des villages se sont animées pour **Settembrinu**, les notes et les mots des artistes invités ont fait oublier un monde angoissé et imprévisible, portant un message de paix, de confiance et d'espoir. Il en fut ainsi tout au long du festival qui a promené sa partition à **Velone Ornetu, Sant'Andria di U Cotone, Peru Casevecchie, Santa Maria Poghju et Talasani**, village écrivain de la soirée de clôture.



Marie Manfredi, toute la grâce de la batterie du groupe Alba



Ba Sissoko a fait danser Peru Casevecchie



*C'est au groupe **Vendeurs d'Enclume** qu'est revenu le privilège d'ouvrir l'édition 2010 de Settembrinu sur la place de Velone Ornetu*

Le festival de musique de Tavagna a son icône



De l'inédit, toujours et encore, pour croquer Settembrinu



Le fado de Carla Pires a fait rêver la piazza tonda

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

